



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

**COMMUNE DE GARDANNE**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 18 heures 30,

MEMBRES  
PRESENTS : **34**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Antonio MUJICA, 1<sup>er</sup> Adjoint,

MEMBRES  
REPRESENTES : **1**

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoint.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**15 mars 2024**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidier DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

### **Etaient représentés par procuration :**

Hervé GRANIER par Antonio MUJICA

### **Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

N°	OBJET	Rapporteur	Compte-Rendu
Délégation 2024- 16	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délégation 2024- 17	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024	Sandrine ZUNINO	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délégation 2024- 18	APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE "OBSERVATOIRE FISCAL METROPOLITAIN" ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délégation 2024- 19	AVANCE COMPLEMENTAIRE SUR SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION ENTRAIDE DES COMMUNAUX DE GARDANNE	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délégation 2024- 20	APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE GARDANNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE PAPIER A REPROGRAPHIER	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délégation 2024- 21	NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLÉS - DELIBERATION ABROGEANT LA DELIBERATION N° 2022-132 DU 13 DECEMBRE 2022	Antonio MUJICA	Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés  Par 24 voix POUR (Groupe de la Majorité, B. PRIJOURET)  11 abstentions (JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, C. JORDA, S. GAMECHELI, J. GUIDINI-SOUCHÉ, P. PONSART, J. BESSALI, K. BENSADI)
Délégation 2024- 22	VENTE A LA SCI LES COCCINELLES D'UNE EMPRISE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 20 M² SITUEE AVENUE DES ALUMINES	Alain GIUSTI	Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés  Par 29 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, B. PRIJOURET)  6 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSALI, K. BENSADI)

Délibération 2024- 23	BILAN DES VENTES ET ACQUISITIONS OPEREES EN 2023	Alain GIUSTI	Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI- SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIIH, B. PRIOURET, K. BENSADI)  5 abstentions (JM, LA PIANA, MC, RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIRES)
Délibération 2024- 24	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA METROPOLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délibération 2024- 25	REGIE DES TRANSPORTS : CONVENTION AVEC LA REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA CAPACITE TRANSPORTS DE VOYAGEURS	Antonio MUJICA	Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM, LA PIANA, MC, RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, B. PRIOURET, K. BENSADI)  5 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIIH)
Délibération 2024- 26	DENOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE DES HAUTS DE PLAN D'ARLES	Alain GIUSTI	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés
Délibération 2024- 27	CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS MINEURS SUR LA COMMUNE DE GARDANNE AVEC LE DEPARTEMENT	Antonio MUJICA	Adopté à l' <b>UNANIMITE</b> des suffrages exprimés

*(La séance est ouverte à 18 h 42 par Monsieur Antonio MUJICA, en l'absence de M. le Maire excusé)*

**M. MUJICA.** - Je déclare la séance du Conseil municipal du 21 mars 2024 ouverte.

Monsieur Bouteille, merci de procéder à l'appel.

*(Monsieur Vincent BOUTEILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux)*

**M. MUJICA.** - Les questions diverses seront abordées en fin de conseil.

La liste de décisions prises depuis la dernière séance appelle-t-elle à des observations ?

**Mme RICHARD.** - Bonsoir à tous. Il semblerait qu'il y ait un contentieux au Tribunal administratif sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le cinéma. Dans les décisions du maire ne figure pas d'ester en justice, comme d'habitude. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est, si ce contentieux est en cours, s'il n'y a pas d'incidence sur les travaux, etc. ?

**M. MUJICA**.- Pour l'instant, il n'est toujours pas inscrit pour la bonne raison que nos avocats n'ont pas encore produit de mémoire, donc nous n'avons pas encore d'honoraires à faire apparaître. Cela ne décale en rien les travaux et la procédure en cours.

**Mme GUIDINI-SOUCHE**.- Bonsoir à tous. Plusieurs décisions posent des questionnements au sein de notre groupe. L'une d'entre elles fait réellement peur.

Concernant les enfants gardannais, nous aimerions savoir à quels montants s'élèvent la part de la mairie et la part des familles pour les classes Découverte organisées par les écoles.

Concernant nos adolescents et nos adolescentes, pourriez-vous nous indiquer le nombre de jeunes qui ont pu participer au mini-séjour au ski et la manière dont étaient réalisées les sélections parmi l'ensemble des candidatures ?

Nous voyons également qu'un PUMP-TRACK est évoqué à Fontvenelle. Pour quel coût ? En associant à sa réalisation quelles associations ? Quels usagers éventuels ? Une subvention du Département est-elle prévue pour cet équipement ?

Enfin, nous constatons que vous décidez, d'ores et déjà, d'engager presque 1,5 million d'euros dans le projet de centre de loisirs au Puits Z. Nous vous implorons de réaliser à quel point ce projet.... (*son haché*). Éloigné de tout, vous devrez prévoir un système de ramassage qui sillonne toute la ville pour pouvoir y acheminer les enfants et, en son état actuel, la route qui le dessert est inaccessible au transport doux (vélos, trottinettes) que nous essayons d'inciter les familles à utiliser.

Vous évoquez une ferme pédagogique alors que les lieux ne s'y prêtent pas. S'il devait en exister une, c'est à Valabre ou à Barème qu'elle devrait s'implanter. Nous pensons réellement que ce centre de loisirs à cet endroit précis est infaisable et regrettons qu'un projet voué à l'échec entraîne déjà de telles dépenses.

**M. MUJICA**.- Pour répondre à la question sur le séjour au ski : 12 jeunes du Club Ados, et cette année, nous avons pu aussi rajouter 12 jeunes du quartier prioritaire. Donc, 24 jeunes qui sont partis une semaine.

Concernant les sorties scolaires, les classes Découverte, on connaît juste le prix par élève et par site parce qu'en fonction des sites, ils ne paient pas tous la même chose. On pourra vous communiquer en détail la part famille et la part Ville.

Concernant le PUMP-TRACK, Monsieur Dupin, voulez-vous apporter des précisions ?

**M. DUPIN**.- Bonsoir à toutes et à tous. Concernant le PUMP-TRACK, nous sommes en train de faire le cahier des charges. Pour l'instant, on n'a qu'un métrage en mètres carrés de superficie pour le mettre à Fontvenelle.

Suite à ce cahier des charges, nous allons nous rapprocher déjà du club de Gardanne Vélo, à qui on en a déjà parlé, pour les cours d'entraînement. Il s'agit d'un équipement public à la disposition du public et pas à la disposition uniquement d'une association sportive quelconque. Nous allons essayer de le faire en fonction du public de Gardanne. Toutes les idées sont bonnes, bien sûr. Le cahier des charges n'est pas encore finalisé, et nous n'avons pas non plus sollicité une entreprise quelconque. Nous sommes en train de discuter avec les associations.

**M. MUJICA**.- Aujourd'hui, on passe la demande de subvention au niveau de la Région, du Fonds Vert, et du Département.

**Mme GUIDINI-SOUCHE.**- A quelle date, approximativement, prévoyez-vous l'ouverture ?

**M. MUJICA.**- On est encore sur la phase des études.

**Mme GUIDINI-SOUCHE.**- On ne peut pas encore se projeter ?

**M. MUJICA.**- Non.

Concernant le CLSH, ce n'est pas un projet que vous cautionnez, mais en tout cas, nous l'entendons ainsi et nous continuons dans cette démarche.

**Mme GUIDINI-SOUCHE.**- Prenez-vous en compte les difficultés que nous évoquons régulièrement ?

**M. MUJICA.**- C'est notre projet. Il est pris dans sa globalité : l'implantation, pour y aller. Tout est pris en compte.

**Mme GUIDINI-SOUCHE.**- On est curieux de voir.

**M. MUJICA.**- D'autres remarques sur les décisions ?

**M.PRIOURET.**- Pour le centre de loisirs, quel budget est prévu ?

**M. MUJICA.**- Il est dans le DOB, nous en parlerons à ce moment-là.

**M.PRIOURET.**- Concernant les études du sol, cela a déjà été fait aussi ?

**M. MUJICA.**- Les études de sol ont déjà été faites. Les seules pollutions qu'il y avait étaient suite à l'installation des Roms. Ce sont des pollutions superficielles, rien en profondeur.

**M.PRIOURET.**- Monsieur le Maire s'était engagé auprès du député, par une déclaration au début du Conseil municipal. Êtes-vous au courant ?

**M. MUJICA.**- Monsieur le Maire n'est pas là. Je ne suis pas au courant.

**M.PRIOURET.**- C'est bien dommage.

**M. MUJICA.**- Le 11 avril, Monsieur le Maire fera une déclaration, s'il s'y est engagé.

**M. PRIOURET.**- Concernant la commémoration Manouchian... M. le Maire s'était engagé à faire une déclaration compte tenu des multiples occasions....

*(Mauvaise transmission)*

Madame Gamèche, on ne se connaît pas. Quand vous venez m'interpeller en me traitant de con, il y a un problème. Et quand je vous dis « Madame Gamèche, vous m'insultez », que vous réitérez l'insulte en me traitant de con, je ne peux pas faire autrement, dans l'exercice de mes fonctions, que de déposer une plainte à la gendarmerie.

**Mme GAMEÈCHE.**- Mort de rire ! Effectivement, on ne se connaît pas, Monsieur Priouret, donc la chose pour laquelle je suis venue vous voir, ce jour-là, lors de la cérémonie de Manouchian, était concernant le mail de l'attaché parlementaire de José Gonzalez. Vous aviez partagé un mail avec mon nom sur les réseaux sociaux. Mon nom est associé à un mail de la LFI. Je ne sais pas pourquoi j'ai été assimilée à la LFI. La chose que je vous ai reprochée est : pourquoi vous venez m'afficher sur les réseaux sociaux ? Pourquoi mon nom est apparu sur les réseaux sociaux en m'accusant de choses qui ne sont pas ?

**M. PRIOURET**.- Est-ce que le fait que je vous aie associée à LFI justifie que je sois traité de con ?

**Mme GAMÈCHE**.- Je vous ai dit simplement que vous partagiez connement.

**M. MUJICA**.- S'il vous plaît, Madame Gamèche, nous sommes en Conseil municipal.

**Mme GAMÈCHE**.- Ce n'est pas Madame Gamèche, c'est Monsieur Priouret, s'il vous plaît.

**M. MUJICA**.- C'est vous qui étiez en train de parler. Monsieur Priouret, c'est pareil. On est là pour aborder des sujets du Conseil municipal. Monsieur le Maire s'était peut-être engagé, excusez-le, il ne sera pas là, il prendra la parole au prochain Conseil municipal. S'il a quelque chose à dire, il le dira. Aujourd'hui, on reprend l'ordre du jour calmement.

**M. PRIOURET**.- Pour terminer, il est quand même important que le Conseil municipal avance parce que, non seulement on me traite de con, mais quand je suis présent à une commémoration, on vient me dire que je n'ai rien à foutre ici. A un moment donné, il faut arrêter. Nous sommes élus, je représente un électorat, des voix.

**M. JORDA**.- Ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui. S'il y a des problèmes, si vous voulez porter plainte contre nous, vous l'avez déjà fait, en campagne..... (*inaudible*)

**M. PRIOURET**.- Ce n'est pas si je veux, j'ai porté plainte. Ce n'est pas cela qui peut permettre de continuer à avancer. Que des porte-drapeaux se permettent de nous insulter, c'est inacceptable. Je pense que le premier magistrat de la Ville qu'est Monsieur le Maire doit faire quelque chose.

**M. MUJICA**.- Il le fera.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur les décisions ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer à l'ordre du jour.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 février 2024**

**M. MUJICA** : (*lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-23,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2024 joint en annexe,

Le procès-verbal a pour finalité d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du Conseil municipal.

Il doit dès lors, être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT.

Les conseillers municipaux étant maîtres de la rédaction des procès-verbaux, ils peuvent formuler leurs observations avant leur adoption.

Où l'exposé des motifs rapporté,  
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

**Article Unique** : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 février 2024.

**Discussion** :

**M. MUJICA** : - Y a-t-il des observations ?

**Mme SPREA**.- Bonsoir à tous. A la lecture du PV du Conseil municipal, il y a une petite erreur en page 4, dernier paragraphe : il est mentionné le 24 février, alors que Monsieur le Maire avait parlé du 24 mars. Mon intervention en page 7 n'a plus de sens si ce n'est pas rectifié.

**M. MUJICA**.- On prend acte. S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages exprimés
------------------------------------------------

### FINANCES

2 - Débat d'Orientation Budgétaire 2024
-----------------------------------------

**Mme ZUNINO** - (*Lecture du ROB*) - Merci Monsieur Mujica

Bonsoir à tous, le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif, il permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel ainsi que la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière. Le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal du 11 avril 2024 et je vais vous présenter de manière synthétique le rapport d'orientation budgétaire que tous les élus ont reçu.

Tout d'abord sur le contexte économique et sur la loi de finances, les éléments clés de cette première partie : l'année 2024 s'annonce une nouvelle fois dans un contexte économique général inflationniste avec en 2024 une perspective d'inflation à 3 %.

En matière de loi de finance 2024, on retiendra les dispositions en matière du prix de l'électricité avec la prorogation de l'amortisseur électricité, des mesures relatives à la DGF notamment sur le bloc communal avec une enveloppe qui augmente à 320 millions d'euros ainsi que sur les dotations pour les titres sécurisés dont l'enveloppe est portée à 100 million d'euros. Le dispositif du fond vert est reconduit et porté à 2,5 million d'euros ainsi que le fléchage des dispositifs DSIL sur la transition écologique.

En matière de fiscalité l'augmentation des bases à 3,90 % est prévue en 2024.

Sur la situation financière de la collectivité, afin d'éclairer ce débat d'orientation budgétaire il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur l'exercice antérieur.

Sur 2019 à 2023 on voit l'évolution des charges et des recettes de la collectivité ainsi que son niveau d'épargne brut.

En 2023, compte tenu de l'inflation et du prix des fluides, il y a eu une grande conséquence sur les charges de la collectivité et aussi la commune a décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Ce choix assumé et sain est toutefois venu alourdir notre section de fonctionnement par le versement d'une indemnité financière de 686000 € et le remboursement du capital de cette dette à 1,9 million d'euros, venant ainsi dégrader notre épargne brute, c'est pourquoi une présentation du tableau de l'exercice 2023 est fait à image réelle et ainsi que sans traitement de ce remboursement anticipé d'emprunt toxique. On remarquera ainsi sur 2023, que les charges réelles de fonctionnement ont énormément progressé, que les charges financières ont augmenté de 3,6 %, que les dépenses de personnel sont maîtrisées mais restent à un niveau élevé laissant peu de marge de manœuvre à la commune, que les blocs de recettes de fonctionnement sont encore en augmentation en 2023 avec les contributions directes qui ont augmenté compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives ainsi que les dotations et compensations de l'État. Ainsi la capacité d'auto financement brut de la commune passe à 832000 € en 2023 il est précisé que sans le remboursement anticipé de cet emprunt, l'épargne brute aurait été de 1518 k euros. Ainsi la mise en œuvre des orientations budgétaires et une gestion saine de notre dette ont permis de limiter l'impact sur le budget de la commune même si les conséquences sont visibles sur notre épargne brute. En matière d'orientation budgétaire 2024 sur la commune dans la continuité des exercices précédents l'élaboration du budget primitif se fait dans un contexte contraint marqué par une poursuite de l'inflation, un maintien à un niveau important du prix de l'énergie et des décisions gouvernementales concernant les agents publics. Consciente de la situation financière préoccupante et de la rigidité des dépenses la municipalité s'est fixée depuis 3 ans des objectifs clairs pour retrouver une épargne brute suffisante et garante des équilibres budgétaires

Elle a défini des orientations budgétaires suivantes qui se poursuivent sur plusieurs années : la rationalisation des dépenses de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de personnel pour freiner son évolution, l'augmentation des recettes de fonctionnement. La commune maintient ainsi ses orientations, l'enjeu de la transition écologique et énergétique en l'intégrant autant en fonctionnement qu'en investissement et c'est en ce sens que la commune s'est engagée dans la démarche pacte du département des Bouches du Rhône, et poursuit son travail dans "Territoire Engagé Transition Énergétique". La commune se fixe également comme objectif la préservation et l'amélioration permanente du cadre de vie ainsi que du service public de proximité. L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre opérationnelle des grands projets structurants du mandat notamment les travaux de réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la plateforme.

Nous allons faire un point sur l'évolution de la section de fonctionnement : les recettes de fonctionnement sont prévues à l'ordre de 39 millions d'euros en 2024; elle regroupe essentiellement les recettes fiscales, en 2024. La commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La loi de finance comme a prévu une revalorisation des bases à 3,90 % : ainsi le produit de fiscalité attendu en 2024 est en légère augmentation avec une estimation pour 2024 à 12,9 million d'euros.

Concernant les autres recettes fiscales, le Fond national de garantie individuelle des ressources qui vise à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est stable depuis plusieurs années, elle est reconduite à 7 million 4. La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à la hausse compte tenu de la réalisation de 2023 ainsi que les autres taxes, taxes sur les pylônes électriques, taxes publicité extérieure et taxes droit de place qui sont prévues au même niveau que l'année dernière.

Concernant les droits de mutation, il est précisé que de manière prudentielle nous les avons prévu en 2024 à la baisse compte tenu de la conjoncture immobilière où il y a beaucoup moins de transaction immobilières contenu des marchés financiers.

En matière de fiscalité sur la métropole, l'attribution de compensation que perçoit la commune en 2024 est de 4484223 € et comprend la rétribution des compétences "services extérieur de lutte contre l'incendie" ainsi que les parcs et aires de stationnement qui sont revenus aux compétences de la ville depuis le 1er janvier 2023.

Le fond de péréquation intercommunal est prévu quant à lui au même niveau que l'année dernière à 239725 €.

En matière de dotation de l'État, alors qu'en 2023 la commune a pu bénéficier du concours financier de l'État la DGF est de nouveau prévue à la baisse en 2024. Nous estimons une DGF à 196439 €. et une DSU pratiquement au même montant que l'année dernière. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est quant à elle prévue au même niveau que l'année dernière également à 38 et les participations de nos partenaires qui sont la Région le Département et la CAF sont prévus en légère augmentation à 1,6 million d'euros. Les produits des services sont estimés à 3,4 million d'euros, ils comprennent l'activité de la commune en matière de "secteur de la l'éducation, de la culture et des sports" et des loyers perçus quelques grandes masses pour avoir un ordre d'idée en matière de redevance à caractère culturel social enseignement et périscolaire elles sont prévues à 1,5 million d'euros; les revenus des immeubles sont prévus à 784000 € et le réseau de chaleur à 770000€.

En matière de dépenses : les dépenses de fonctionnement sont prévus à la baisse par rapport à 2023 mais à un niveau toutefois soutenu par rapport aux années précédentes et c'est ainsi qu'on peut voir que les charges à caractère général qui sont celles qui correspondent au fonctionnement courant des services au travers des achats de biens et services, on peut constater l'évolution de 2019 à 2023 de cette dépense à charge caractère général passant en 2023 à 8435462 €, et c'est sur 8 Million 4 on s'aperçoit que les fluides ont coûté à la ville 3,6 million d'euros, ce qui représente ainsi 43 % du budget des charges à caractère général sont alloués au fluides et cette conséquence est très lourde pour notre budget.

Le deuxième poste de dépenses qui est en forte augmentation est celui de l'alimentation. Forcément, compte tenu de l'inflation, les denrées alimentaires coûtent plus cher et on peut s'apercevoir également en 2023 que ce poste alimentation a coûté à la commune 847695 €, soit une progression de plus de 24%.

En 2024 quelles sont les perspectives ? Les charges sont prévues à la baisse par rapport à l'année dernière mais à un niveau soutenu. On prévoit les charges à caractère général aux alentours de 8 millions<sup>4</sup> et en effet il est prévu tout de même une diminution des fluides estimée à 744000 € mais ils représenteront quand même 35 % des charges à caractère général et ce malgré notre consommation énergétique qui s'est réduite; ainsi dans le rapport vous aurez pu voir des graphiques présentant la consommation de l'électricité et du gaz en euros et en consommation kWh et cela est conforme à nos engagements, la commune a mis en œuvre son plan d'action pour une sobriété énergétique conformément à ses engagements de "territoire engagé transition énergétique" et réaffirmé lors du débat d'orientation budgétaire de l'année dernière, en agissant aussi bien sur les usages qu'en investissant dans les équipements publics et les réseaux. Une réduction de la consommation énergétique cela passe par la limitation des températures dans les bâtiments, la responsabilité des usages, l'extension de l'éclairage des bâtiments architecturaux, la mise en place d'éclairage par détecteur de présence, l'acquisition de véhicules électriques pour l'administration et une réduction de son parc auto facilitant ainsi l'auto partage et les déplacements doux qui sont fortement conseillés, une rénovation thermique des bâtiments et l'installation de photovoltaïque a été initiée en 2023, une rénovation importante de notre éclairage public avec le passage de l'éclairage LED qui a commencé l'année dernière et se poursuit encore en 2024, la rénovation du réseau de chaleur et des chaudières des équipements publics, ainsi, on peut voir que, sur nos trois types de

consommation, soit l'électricité des bâtiments de 2021, on était en consommation à 2 2008 kWh, on passe en 2024 à 2007 donc on diminue; pour l'éclairage public, on passe d'1008 à 100 et pour le gaz on passe de 10008 à 8 milli7 et pour autant notre facture d'électricité est bien plus lourde ce qui met bien en évidence que le prix de l'électricité que l'on paye est vraiment très élevé sur notre budget malgré les efforts consentis et permettent une nouvelle fois de maîtriser ce dérapage financier. En 2024, l'ensemble des actions et des politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 en matière éducative sportive culturelle sociale et environnementale ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics de la commune sont reconduits.

De plus, l'année 2024 sera marquée par une nouvelle cause municipale "Vis ton sport" à l'occasion des Jeux olympiques organisés en France, ainsi cette cause sera partagée et mise en lumière par l'ensemble des services de la commune dans le prolongement des précédentes causes municipales. Ainsi la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique et sûre afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie des gardonnais.

Le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement, c'est les dépenses de personnel, la politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de Service public. Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leur mission mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens. Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement qui est aux alentours de 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ses charges afin de donner plus de souplesse à son budget et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute. Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir ces dépenses de personnel, en effet sur 2022 et 2023 elle progresse seulement et respectivement de 0,22 % et 0,20 %; il s'agit d'un travail sur plusieurs années nécessitant la mise en œuvre de plusieurs leviers, néanmoins ce travail est rendu difficile par des mesures gouvernementales certes, qui sont au bénéfice des agents, mais qui ont un coût supplémentaire pour la collectivité, sans compensation de l'État. Ce travail se traduit notamment par le non remplacement systématique des départs à la retraite ou les vacances de poste, le non remplacement automatique des absences d'agents, une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et des astreintes basées uniquement sur les besoins de service. Une politique de reconnaissance des compétences internes avec un accompagnement aux mobilités internes, aux évolutions professionnelles et aux utilisations des compétences au sein de la commune. En 2023, le budget a été impacté par des mesures nationales que nous rappelons diverses revalorisation du SMIC l'augmentation du point d'indice mis en place en juillet 2022 et comptabilisé en année pleine en 2023 puis nouvelle augmentation en juillet 2023 ainsi qu'une hausse des cotisations. Il est rappelé également qu'à effectif constant les dépenses de personnel progressent mécaniquement du fait du glissement vieillesse technicité qui est l'avancement d'échelon à cadence unique de nos agents. Aussi en 2023, la municipalité a mis en œuvre une campagne d'avancement importante et responsable avec 124 agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade et quatre agents d'une promotion interne. Enfin la commune a poursuivi en 2023 sa politique de déprécarisation du personnel communal; en effet il y a 18 agents qui ont été stagiaires en 2023 portant ainsi à 66 le nombre d'agents déprécarisés dont 39 femmes depuis 2020.

Sous les perspectives 2024, nous prévoyons les dépenses de personnel à 25,6 million d'euros

En 2024 ces dépenses sont prévues avec une progression de 0,90 % par rapport aux crédits inscrits sur 2023, ce budget permet donc de maintenir le service public de proximité et d'intégrer les mesures gouvernementales et contraintes externes.

Il a été prévu l'augmentation du point d'indice en année pleine sur 2024, 5 points d'indice attribués à tous les agents publics depuis le 1er janvier 2024, une hausse encore de certaines cotisations et l'organisation des élections européennes prévues en juin 2024. De plus le budget 2024 prévoit les crédits pour le retour de la médecine préventive des agents de la collectivité.

Nous l'avons présenté en instance, nous allons signer une convention pour cette année 2024.

Enfin une gestion rigoureuse des dépenses de personnel ne se fait quand même pas au détriment de l'action sociale en faveur des agents et de leur famille, nous attribuons un budget conséquent à l'action sociale qui représentait plus de 33000€ en 2023 dont 196000 € pour la protection sociale, 33000 € pour les prestations d'aide aux familles et 100000 € en faveur de l'association d'entraide des communaux.

La commune travaille également à la mise en œuvre de l'aide à la prévoyance. Afin de répondre à l'obligation réglementaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une enveloppe est également consacrée à la formation des agents en lien avec l'objectif d'accompagnement et d'évolution professionnelle. En 2024 c'est 115000 € qui sont prévus pour la formation au-delà de l'accompagnement du CNFPT, pour lequel nous cotisons.

Il est important aussi de donner quelques chiffres sur les effectifs de la collectivité et de son évolution : en 2023 nous avons 620 agents dans la collectivité répartis entre 462 fonctionnaires, 95 contractuels et 63 vacataires, et ceci malgré le travail qu'on a annoncé sur les contractuels et la déprécarisation. En termes de départ à la retraite en 2023 il y a eu 21 départs à la retraite et en 2024 il est prévu à ce jour 16 départs connus à la rédaction du rapport.

En matière de temps de travail, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les agents ne réalisent pas encore les 1607h.

Des réformes ont néanmoins été réalisées sur 2023 et un travail global est en cours sur l'exercice 2024 avec l'accompagnement du cdg13, dont nous avons voté lors du précédent conseil municipal. Pour cela nous avons aussi fait un travail sur le pilotage des heures supplémentaires et des astreintes qui a permis de réduire les dépenses tout en maintenant la qualité du service public.

Entre 2021 et 2023 c'est 83000 € d'économie sur les heures supplémentaires et astreintes. Les autres charges de gestion courante qui regroupe les subventions versées aux associations, au CCAS, contingent obligatoire et indemnités aux élus.

La subvention CCAS est prévue à 847000 €, la subvention d'équilibre à la Régie des transports est revenue à un niveau cohérent avec les années précédentes donc estimée à 141000 € sur 2024 et l'enveloppe attribuée aux associations est maintenue à 600000 € auquel on ajoute la carte écoasso et les subventions dans le cadre du politique de la ville.

En matière de charges financières comme je l'ai précisé en début du rapport, nous nous sommes désendettés fortement en 2023 ainsi la commune retrouve de faibles charges financières en 2024 avec uniquement quatre contrats d'emprunt à taux fixe, ainsi les intérêts de la dette sont prévus à 112446 €.

En matière de section de fonctionnement, il est rappelé que les recettes d'investissement qui se composent du FCTVA, des dépenses sur les dépenses éligibles, des produits des amendes de police, de la taxe d'aménagement et des subventions d'investissement de nos partenaires. Ainsi mis à part le FCTVA qui est prévu de manière prudentielle à 422000 €, les autres montants sont reconduits au même niveau que l'année dernière.

En matière de subvention d'investissement la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et ses acquisitions, ainsi en 2024 il est prévu 2 millions d'euros de subvention, hors report, essentiellement auprès de notre partenaire le département et de la métropole dans le cadre de la fin de notre contrat communautaire. Les sessions sont prévues à hauteur de 570000 € et ces recettes viennent financer nos dépenses d'investissement qui comprennent les dépenses d'équipement.

La municipalité a élaboré son plan pluriannuel d'investissement PPI pour la durée de son mandat compte tenu de ses besoins d'équipement afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes vieillissants et inadaptés aux besoins des habitants ainsi le budget d'investissement est prévu à la hausse.

En 2024 les dépenses d'équipements sont prévues à 11,2 millions d'euros auxquels sont ajoutés les travaux pour le compte de la métropole et les travaux d'électrification qui sont des opérations neutres puisque remboursées par nos partenaires, une présentation plus détaillée se fera par Monsieur Mujica.

Mais en attendant la commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages de ses réseaux de ses bâtiments elle cherche ainsi à réduire sa consommation énergétique, diminuer son impact environnemental, promouvoir les mobilités douces et préserver ainsi son cadre de vie; à ce titre la commune apporte une attention particulière à l'amélioration et la préservation du cadre de vie de ses habitants, ainsi des investissements importants sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voiries et d'aires de stationnement. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement de l'espace public, des imperméabilisations des sols, végétalisation et fleurissement, une meilleure accessibilité, installation de mobiliers urbains modernes, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics avec le déploiement important du système de vidéo protection.

De plus la ville de Gardanne souhaite maintenir et développer un service public de qualité c'est ainsi que des moyens importants sont donnés aux services pour exercer leur mission.

L'action de la commune est en faveur de toutes les générations, d'une part, les seniors avec le lancement du projet d'aménagement de la maison à Lyon à Biver qui sera un nouveau foyer.

La commune aussi prépare l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs et la plateforme jeunesse longuement évoquée lors des conseils municipaux.

L'année 2024 c'est aussi une année olympique : la municipalité met l'accent dans de nouveaux équipements sportifs avec la création d'un PUMP-TRACK à Fontvenelle, d'un parcours sport-santé et l'installation d'une pelouse synthétique au stade Savine.

L'année 2024 est aussi marquée par l'avancée des projets structurants: la réhabilitation du cinéma, l'aménagement de la plateforme et la construction du centre de loisirs.

Dès lors la commune met en place une gestion dite en "APCP" comme le prévoit les textes : ce sont des autorisations de programme qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution d'un projet d'investissement et les crédits de paiement sont constitués à limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'année en cours.

Cet outil permet donc à la commune de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Ainsi lors du prochain conseil municipal, lors du vote du budget primitif nous délibérerons sur les autorisations de programme pour lequel vous avez une présentation ce soir.

La réhabilitation du cinéma, qui est prévu à 2115780 € est ventilée entre 2024 et 2026, la maîtrise d'œuvre ayant déjà été engagée en 2023.L'aménagement de la plateforme qui totalise un montant total de 438 380430 € réparti entre 2024 également et 2026 avec une forte année en 2024 puisque nous avons évoqué que les travaux commençaient en 2024. La construction de centre de loisirs prévue à 11461380 € répartie entre 2024 et 2027 dont la maîtrise d'œuvre a été attribuée et prévue en 2024.

Le remboursement du capital de la dette est prévu cette année à 653731 € correspondant donc aux quatre contrats évoqués tout à l'heure.

Enfin, en matière de ses deux budgets annexes, il est rappelé que la commune a un budget annexe de transport qui est un budget de reconduction par rapport aux années précédentes mais qui est quand même impacté par l'inflation avec des charges à caractère général qui ont un peu progressé compte tenu de l'inflation et du prix du carburant et qui est prévu du coup en 2024 en légère augmentation mais la subvention d'équilibre revient à un niveau cohérent aux autres années avec une participation de la métropole qui est revenu dans sa norme.

Le budget annexe des pompes funèbres pour lequel nous prévoyons les aménagements des caveaux, nous avons commencé déjà les années précédentes et une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2024 avec la construction de 20 caveaux et de 10 cavurnes pour un montant de 70000 €.

L'exercice budgétaire 2023 aura une nouvelle fois été marqué par des difficultés en raison du contexte national et international; en effet, plusieurs événements et décisions sont venues une nouvelle fois impacter les dépenses de la commune et notamment la section de fonctionnement : fluides, inflation, décision gouvernementale. De plus la volonté forte et assumée de la municipalité d'assainir la dette de la commune en se libérant d'un emprunt toxique est venue alourdir le budget 2023; néanmoins le budget 2023 demande que les efforts engagés depuis le début du mandat produisent leurs effets et permettent de contenir ces augmentations.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de ses efforts et par la concrétisation de nombreux investissements, de la même manière que depuis 2020 les objectifs demeurent : le maintien de la qualité du service public, la poursuite des actions en direction de la population mais aussi la modernisation de l'administration et la poursuite de la transition énergétique et écologique. La municipalité poursuit les orientations budgétaires de rationalisation des dépenses, la maîtrise des dépenses du personnel, l'augmentation des recettes de fonctionnement afin de dégager l'épargne brute pour investir. La municipalité continue et accélère la mise en œuvre de ces projets d'investissement tant sur la rénovation des équipements publics que la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et des biverois. Pour cela la commune réalise un travail d'étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, finançant une partie des investissements.

En ce sens les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 est marqué par une forte augmentation des enveloppes allouées au divers projets et aménagements prévus afin de doter la commune d'équipements cohérents à sa taille et à son rayonnement dans le bassin minier.

En conclusion, la commune conserve le même cap : développer une administration structurée moderne avec une culture commune et de la transversalité, offrir un service public pour tous et une proximité à l'usager avec des équipements publics modernes et adaptés.

Je vous remercie de votre attention merci.

### **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé, retraçant les informations nécessaires à la tenue d'un débat, transmis à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à la tenue d'un débat,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivité territoriale, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donnant lieu à un débat.

Concernant les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de procéder à un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### **Article unique :**

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Gardanne pour l'année 2024, ainsi que de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel ledit débat s'est tenu.

### **Discussion :**

**M. MUJICA**.- Merci, Madame Zunino. Je vais donner la parole à Monsieur Pascal Nalin.

**M. NALIN**.- Merci, Monsieur Mujica. Merci, Madame Zunino, pour cette longue intervention. Sans faire une liste exhaustive, je vais vous présenter succinctement des actions mises en œuvre, notamment dans notre labellisation *Territoire Engagé Transition écologique*, que nous avons obtenue en 2022, pour 4 ans.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

En tant que représentants élus de notre commune, il est de notre devoir d'agir à notre échelle pour protéger notre planète et assurer un avenir durable pour les générations à venir, nous avons donc le pouvoir et la responsabilité d'agir.

Sans faire une liste exhaustive je vais vous présenter succinctement des actions mises en œuvre notamment dans notre labélisation Territoire Engagé Transition Écologique niveau 2 étoiles obtenues en 2022 et pour 4 ans.

### **Réduction et économie d'énergie**

Nous le savons tous les prix de l'énergie ont fortement augmenté depuis 2 ans.

Nous avons en 2023, continué les investissements pour faire baisser notre consommation énergétique, en commençant par la rénovation de l'éclairage public (mise en place de luminaire LED, d'horloge, de détecteur de présence), la gestion et l'optimisation du chauffage (la gestion des températures, programmation, horloge) ainsi la consommation électrique lié à l'éclairage public a diminué de 6% par rapport à 2023 et la consommation de gaz a diminué elle de 5.4 %. Malgré ces efforts la facture est encore à un niveau très élevé par rapport aux factures de 2021.

Nous allons en 2024, continuer dans cette dynamique en investissant de manière conséquente dans la rénovation de l'éclairage public. Nous avons également prévu, cette année, la rénovation du réseau de chaleur au niveau de l'avenue Morel Agricole et de l'avenue des écoles, permettant ainsi d'éviter des pertes importantes de calories et donc de faire des économies d'énergie, de fonctionnement et de maintenance.

### **Transition vers les énergies renouvelables**

Nous avons en 2023, mis en œuvre des centrales photovoltaïques, notamment sur les toitures de la Halle Léo Ferré et du Gymnase COSEC pour une puissance totale de 837 kWc représentant l'équivalent en consommation électrique de 265 foyers. Cette mise en œuvre s'est accompagnée d'une isolation de la toiture de la Halle Léo Ferré pour le meilleur confort thermique.

Nous allons en 2024, mettre en service l'installation photovoltaïque sur la toiture de la médiathèque.

### **Développement des mobilités douces**

Nous avons en 2023, commencé le déploiement de la phase 1 du plan vélo, l'extension et l'harmonisation de la zone 30 en centre-ville. Aussi, chaque projet de réaménagement intègre la mobilité douce (pistes cyclables et abris vélo pour la place Samuel Patty, mise en œuvre d'une piste double sens cyclable en cours de réalisation sous Lieutaud en entrée de ville.).

Installation d'une bande "réparation vélo" qui se fait aujourd'hui devant l'office du tourisme

Tous ces engagements sont renouvelés pour 2024 avec entre autre la phase 2 du plan vélo.

L'opération mai à vélo que nous avons lancé l'année dernière et qui a eu un bon succès sera renouvelée et agrandie cette année avec une après-midi qui sera dédiée et consacrée à la fête du vélo.

En 2023, ce sont 107 enfants issus de 4 classes de cm1 et cm 2 qui ont pu bénéficier pour la première fois, de l'opération SRAV « Savoir roulé à vélo » , permettant à certains enfants d'apprendre à faire du vélo et pour l'ensemble d'apprendre à faire du vélo sur la route en toute sécurité.

Cette opération est reconduite pour 2024 avec 8 classes qui sont déjà positionnées.

En 2024, il sera mis en œuvre un pump track sur fontvenelle.

### **Protection des espaces verts et de la biodiversité**

En 2023, nous avons continué à re naturer la ville, avec la plantation de nombreux arbres, arbustes et plantes (réaménagement de la butte Salonique, place Samuel Paty, rue Reynaud, parcelle de biodiversité au parc de la médiathèque).La création et l'aménagement des espaces verts sont systématiquement pris en compte dans tous nos projets.

En 2024, nous allons débiter en partenariat avec l'écomusée de la forêt l'opération « un arbre un enfant » qui a pour objectif de planter 1 arbre pour chaque naissance de la commune depuis 2020. Une balade avec jeux de pistes numériques qui aura pour thème la Nature verra le jour cette année.

La brigade de l'environnement, créée, continuera en 2024 de surveiller, sensibiliser et de rappeler les règles de l'environnement dans les espaces naturels, en ville mais aussi dans les parcs et jardins.

### **Réduction et valorisation des déchets**

Nous avons pris la décision de mettre en place le « Zéro Plastique sur nos Marchés » dès cette année qui a pour ambition de supprimer l'ensemble des déchets plastiques à usage unique. La mise en place de cette démarche est en cours et sera réellement opérationnelle courant 2024.

Depuis le début de l'année, l'ensemble des bio déchets issus de la cuisine centrale et des cuisines satellites (écoles et foyer) sont collectés et traités sur une plateforme de compostage. Ces déchets sont donc valorisés et ne sont donc plus destinés à l'enfouissement.

### **Parc de barème**

En 2023 un marché de mise en culture a été mis en place permettant une pérennisation du service pour la production de fruits et de légumes, bio et locaux pour la production de nos repas à la cuisine centrale.

En 2024 la surface de production sera plus étendue et il sera mis en place une nouvelle serre permettant d'assurer une bonne rotation des cultures.

Voilà, en quelques mots des actions de 2023 et 2024 pour la transition énergétique et écologique.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. MUJICA.-**

Merci, Monsieur Nalin.

Concernant les dépenses d'investissement sur les projets structurants de la commune, nous avons prévu, au budget 2024, 3 860 000 euros pour la construction du centre de loisirs, à hauteur de 864 000 euros, la réhabilitation du cinéma pour 730 000 euros, l'école modulaire pour 80 000 euros, la plateforme Jeunesse pour 2 185 000 euros.

Pour les travaux bâtimentaires, la rénovation de la maison Allione (phase études) pour 50 000 euros, le Relais Petite enfance pour 250 000 euros, la réhabilitation du local du cours de la République pour 136 000 euros, les travaux bâtimentaires accessibilité et contrôle d'accès pour 1 018 000 euros.

Dans la modernisation de l'éclairage public, la rénovation en Led à hauteur de 424 000 euros ; les travaux de réseau de chaufferie à 394 000 euros ; les panneaux photovoltaïques à 200 000 euros.

Concernant la vidéo-protection : une enveloppe de 230 000 euros.

Les travaux de voirie et espaces publics : le Clos Reynaud, à hauteur de 89 000 euros ; dans la vieille ville, la rue de l'Accord, la tranche 2, à 120 000 euros ; la mise en double-sens de la rue Jules Ferry à 120 000 euros ; la vieille ville, le réaménagement de la place Gambetta à 120 000 euros ; le parvis du clocher à 120 000 euros. A Biver : aux abords de la Mairie annexe 120 000 euros ; le plan vélo à 100 000 euros ; boulevard Carnot, place de Gueydan à 220 000 euros ; aménagement de la place centrale de Biver à 315 000 euros.

Le réseau de chaleur avenue Maurel Agricole et avenue des Écoles à 696 000 euros.

Les travaux de voirie et aménagements classiques à 407 000 euros.

Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts : les pelouses synthétiques du stade Savine, sur les études, 45 000 euros ; l'aménagement d'un pump track à 125 000 euros ; l'aménagement du parcours sport santé à 120 000 euros ; l'aménagement des aires de jeu à 90 000 euros ; les travaux forestiers à 40 000 euros ; les travaux de maintenance du cadre de vie et des espaces verts à 50 000 euros.

Acquisitions et équipements : acquisitions de terrains à 113 000 euros ; préemptions à 286 000 euros ; acquisitions de véhicules à 400 000 euros ; acquisitions mobilières de matériels tous services à 301 000 euros ; en informatique, 569 000 euros.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Dupin.

**M. DUPIN.-** Merci M. MUJICA,

Bonsoir à Tous,

A l'occasion des JO et JP de 2024 organisés en France, la cause municipale sera VIS TON SPORT. Ainsi, cette cause, conduite par le service des sports, sera partagée et mise en lumière par l'ensemble des services de la commune dans le prolongement des précédentes causes municipales sans pour cela grever le budget de leur service.

Tout au long de l'année nous aurons diverses manifestations comme le tournoi de foot organisé dans les écoles sur les temps périscolaires, ou de l'initiation aux deux roues lors de la garderie du soir dans les écoles avec la pratique du skate, du roller ou encore de la trottinette. Actions proposées et animées par le secteur éducation de la ville.

Il va aussi y avoir beaucoup de propositions de la médiathèque autour du sport avec par exemples la fête des bébés lecteurs sur le thème des jeux olympiques, et une série de diffusions de films documentaires sur la voile. Actuellement et jusqu'au la fin du mois je vous rappelle qu'il y a une exposition des Jeux Olympiques et des jeux par-olympique d'Athènes 1896 à Paris.

Des événements sont organisés sur la ville durant l'année par les services en partenariat notamment avec les associations.

Evénements bien entendu qui portent sur une thématique sportive, mais aussi de rajouter une composante sportive sur des actions récurrentes telles qu'Arts et Festins du monde ou encore la Fête des bébés lecteurs. En parallèle, nous allons proposer des événements plus ponctuels avec un format plus conséquent pouvant aller de la demi-journée à plusieurs jours. Je pense notamment à une manifestation comme Sports dans ma ville dont la vocation est de faire découvrir des sports aux enfants par la pratique sur place, grâce aux associations participantes qui ce jour-là délèguent des éducateurs sportifs qui initient les gamins. Nous avons aussi programmé une nouvelle manifestation, GARDANN'OLYMPIQUE, qui sera le temps fort de cette année. Prévue le 6 juillet, elle proposera des épreuves sportives, toujours à la portée de tous, à relever en équipe. L'objectif est vraiment que ça reste accessible au plus grand nombre, de 7 à 77 ans, et dans un esprit ludique et de bonne humeur.

Nous clôturerons cette année par une remise des trophées sportifs qui mettra en avant les athlètes, mais aussi tous ceux qui œuvrent bénévolement pour faire vivre nos associations sportives.

Nous voulons avant tout à travers ces rendez-vous, promouvoir des valeurs que l'on retrouve dans le sport telles que l'Amitié, le Respect, l'Excellence et la Solidarité, mais qui en même temps nous transcendent et qui sont des valeurs universelles.

En cette année Olympique et Paralympique, nous mettrons l'accent dans de nouveaux équipements sportifs avec la création d'un PUMP-TRACK à Fontvenelle avant l'aménagement du plan d'eau par la mise en place de modules de jeux comme le TEQ BALL (tennis de table/ballon), la mise en place, qui avait été investie en fin d'année de l'année dernière, de la tribune à fontvenelle, sera mis en place au mois d'avril (nous n'avons pas pu avant), ainsi qu'une fresque qui sera réalisée sur le mur du côté de l'avenue Raoul Decopet par le service école d'arts plastiques.

Nous allons aussi créer un parcours sport-santé pour l'initiation à la marche sous l'initiative de Monsieur Jean-François Garcia et de partenaires ainsi que l'installation d'une pelouse synthétique au stade Victor SAVINE.

En 2023, le gymnase Léo Lagrange a été doté d'un éclairage en Leds, nous allons continuer cette mise en œuvre de l'éclairage au COSEC du Pesquier et au Stade Curet à Biver.

Je profite pour remercier tous les services et agents municipaux qui œuvrent pour tous ces projets ainsi que mes collègues élus qui témoignent de la solidarité régnant dans notre équipe de la majorité pour les gardannais et les biveérois. Nous n'aurons pas le passage de la flamme olympique mais nous avons en nous la flamme gardannaise.

Merci de m'avoir écouté.

**M. MUJICA**.- Je donne la parole à Madame Noura Arab.

**Mme ARAB**.-

Bonsoir mesdames et messieurs,

Je vais vous présenter le bilan synthétique 2023 du CCAS :

Dans le domaine social : les travailleurs sociaux ont effectué 676 rdv et 170 visites à domicile.

En ce qui concerne l'Aide administrative : 2 jeudis par mois sur Biver et une permanence sociale les 2 autres jeudis, l'évolution pour l'année 2023 est de 81 %, la demande est passée de 187 rendez-vous en 2022 à 338 pour 2023. C'est une grande satisfaction quant aux résultats obtenus.

13260,40 euros représentant 92 demandes ont été délivrés au titre de la gratuité cantine, et 23917,50 euros représentant 225 dossiers de chèques alimentaires.

Le SAD, service d'aide à domicile : le service est intervenu chez 125 bénéficiaires majoritairement des femmes avec une prépondérance notable pour la tranche d'âge 80-90 ans. 152 dossiers d'aide sociale en totalité ont été instruits.

Pour le portage de repas : depuis plus d'un an maintenant, 3 tournées ont été mises en place pour que tous les bénéficiaires soient servis avant 13h. Les repas ont été servis 256 jours, ce qui totalise 40740 repas avec un nombre de 227 bénéficiaires et une moyenne de 159 repas livrés par jour.

L'espace d'activité Seniors : 6 repas festifs ont été organisés dont un sur la place de Biver. (un deuxième était prévu mais en raison de la météo a eu lieu à la Maison du Peuple).

L'année 2023 a été marquée par le retour du grand repas des séniors offert par la municipalité, il a été servi par le personnel communal, les élus, et les élèves du lycée de l'étoile. Le repas a été un succès, nous avons reçu 1058 convives.

Environ 700 personnes se sont inscrites à au moins une activité ou animation proposée. 2416 colis de Noël ont été distribués.

15420 repas ont été servis au foyer restaurant, une très forte hausse de fréquentation grâce à notre volonté de supprimer les inscriptions aux repas.

Enfin, pour finir, notre démarche politique est de pouvoir enfin concrétiser des projets sur Biver, et de lutter contre l'isolement, notamment, depuis janvier 2024, nous avons mis en place le service de transport à la demande pour les séniors à mobilité réduite, qui d'ailleurs, connaît un fort succès. Merci.

**M. MUJICA** - Je donne la parole à Monsieur Arnaud Mazille.

**M. MAZILLE** -

Merci monsieur Mujica, je vais conclure donc.

Pour cette nouvelle année budgétaire 2024, la majorité maintient ses orientations politiques en matière de culture et de festivités. Pour cette nouvelle année notre ambition est de poursuivre le dynamisme et le renouveau culturel que nous avons mis en œuvre depuis notre arrivée. Comme j'ai eu déjà eu l'occasion de le dire à de précédents conseils municipaux, nous avons restructuré les différentes périodes culturelles de l'année : la saison d'été et les périodes de fête de fin d'année, nous avons revisité certains de nos classiques et surtout nous avons créé de nouveaux temps forts culturels et festifs, toujours populaires et surtout accessibles au plus grand nombre.

Nous avons à ce titre créé, en nous appuyant, d'une part sur l'histoire de notre commune, et d'autre part sur sa culture provençale et également, en nous appuyant sur les partenaires de la commune tels que l'office du tourisme, le comité des fêtes et l'ensemble du monde associatif.

Les résultats sont là puisque nous observons sur l'ensemble de nos événements tant sur les nouveaux événements que nous avons créés (Gardan Party et Zoumaï), par exemple, que sur nos classiques que nous avons revisité et structuré notamment la saison des spectacles, arts et festins du monde ou la période de fin d'année.

Une forte augmentation de la fréquentation et des retours unanimement positifs de la part des visiteurs et des spectateurs. Nous aurons notamment le retour d'un grand classique revisité dès ce samedi avec le carnaval gardannais nouvelle édition et surtout nouvelle génération.

Parallèlement à cela, nous avons vécu une année 2023 exceptionnelle sur le plan culturel autour de l'histoire de la mine et des mineurs dont les fréquentations extrêmement fortes sur tous les temps importants de cette année ont démontré la pertinence du projet la réactivité de la population à ce que nous avons mis en place. Ainsi, l'enjeu sur cette année 2024 est de maintenir le cap tracé depuis 2020, car l'enjeu du développement culturel et donc de la création de nouveaux événements répondent à plusieurs objectifs. Tout d'abord offrir aux gardannais de tous les âges, une programmation riche, variée et accessible tout au long de l'année, pour apprendre, découvrir et se divertir mais aussi améliorer l'image de notre commune, la contribution à son dynamisme, à son attractivité et à son rayonnement sur l'ensemble de notre territoire.

Par ailleurs, et nous ne manquerons pas, comme l'a dit notre collègue Claude, d'aborder sous l'angle culturel la thématique olympique, en cette année particulière d'accueil des Jeux Olympiques en France et notamment à l'occasion de arts et festins du monde.

Enfin et je changerai de sujet en parlant d'une autre thématique, un mot sur le dispositif "mon permis gardannais" qui sera reconduit cette année.

En 2023 ce sont 12 jeunes gardannais qui ont bénéficié de ce dispositif par lequel la commune subventionne l'obtention de leur permis de conduire à hauteur de 700 € en échange de 70 heures de volontariat au sein d'une association gardannaise. Cette année nous allons très prochainement atteindre le nombre maximal que nous nous sommes fixés par an pour une promotion, soit 20 jeunes qui bénéficieront de ce dispositif cette année. Nous atteignons seulement deux années pleines de ce dispositif, le seuil que nous nous étions fixés démontre sa pertinence et les bienfaits qu'il apporte à l'égard de nos jeunes futurs conducteurs ainsi que de leur famille.

Je vous remercie.

**M. MUJICA**.- Nous avons fini les exposés. Vous avez la parole.

**Discussion :**

**M. LA PIANA**.- Le ROB, j'ai envie de le rebaptiser, j'ai envie de le qualifier de RAS, c'est-à-dire un rapport d'autosatisfaction. On est dans une commune où tout baigne. Nous, nous ne faisons pas la même analyse.

Quand vous regardez les conclusions, nous continuons le même cap. Et quand on voit ce qui s'est passé pendant 4 ans, j'espère que vous n'allez pas continuer le même cap et que vous allez en changer car, jusqu'à présent, il y a beaucoup de choses à dire.

Vous n'avez cessé, par vos décisions contestables et contestées, depuis que vous êtes arrivés, de dégrader les finances de la Ville.

- La capacité d'autofinancement passe de 2 840 000 euros à 1 500 000 euros.
- Les charges de fonctionnement augmentent de 6 millions d'euros. Vous dites, au début, que la DGF ne baisse pas, et vous mettez dans vos documents qu'elle baisse. Je ne comprends pas très bien ; il faudra nous le préciser.
- Vous avez augmenté les impôts des Gardannais et des Bivérois. Cela ne vous a pas empêché d'augmenter les repas des cantines ; d'ailleurs, je pense qu'il y a pas mal de choses à dire au niveau de la cuisine centrale et de ce qui est fourni comme repas dans notre commune.
- 2,6 millions, depuis 2019, de recettes supplémentaires.

Nous considérons que vous emmenez la Ville vers le mur, et je ne parle pas de toutes les péripéties judiciaires qui n'aboutissent pas. Vous avez beau crier sur les toits que le feuilleton Smart City ne coûtera rien à la commune, il a déjà coûté. On est incapable de savoir si c'est à la Semag, si c'est à la commune, combien cela coûte. Cela reste un flou complètement artistique.

RAS : rapport d'autosatisfaction. Gestion de la masse salariale – tout baigne : +1 600 000 euros, depuis votre arrivée, alors qu'il y a 25 % de cadres A en moins. Avec des postes de cadre qui sont tellement nécessaires pour la gestion d'une équipe municipale, vous passez de 35 à 24, 25 % de baisse, pas de remplacement des chefs de service, un turnover impressionnant. Nous ne comprenons pas.

Il s'agit là d'une synthèse. Je ne vais pas entrer dans le détail ; on pourra en reparler.

La section d'investissement : RAS, rapport d'autosatisfaction, poursuite de la politique. Aucun projet structurant n'a été réalisé, jusqu'à présent. Vous comptez, en deux ans, faire tout ce que vous n'avez pas fait jusqu'à présent ? 11 244 000 euros d'investissements en 2024. Comment allez-vous faire pour investir 11 244 000 euros ?

Les sommes qui correspondent semblent plutôt arbitraires parce que vous avez des lignes à 120 000 euros. Tout est à 120 000 euros, cette année. Alors que, quand vous voyez les investissements de 2024, vous avez trois grands projets structurants, dont quelque chose qui ne réapparaît pas du tout ni en 2025 ni en 2026. Je vais reprendre les chiffres exacts pour ne pas commettre d'erreur.

École modulaire : 80 000 euros. De quoi s'agit-il ? L'année suivante, il n'y a plus d'école modulaire. C'est 80 000 euros, cette année, et après, on verra ce qui se passe ?

Vous avez un projet de centre de loisirs à 11 500 000 euros. Je n'ai jamais vu ce projet de centre de loisirs. Je serais bien intéressé de savoir à quoi cela correspond.

Il y a beaucoup de choses à dire sur ce budget d'investissement. Et, quand vous reprenez les trois années à venir, on voit bien que l'année 2025 est une année cruciale puisque c'est une année préélectorale. Vous passez de 11 500 000 euros à 16 500 000 euros d'investissements, en 2025. Où allez-vous les trouver ? A aucun moment, on ne trouve les recettes de subvention. A aucun endroit, on trouve où vous allez trouver cet argent. C'est de l'affichage complet sur lequel, non seulement vous n'aurez pas la capacité d'investir, mais ce n'est pas qu'une question d'argent, l'investissement, c'est une question aussi de capacité de ressources humaines. La commune n'a jamais été capable de faire 11 500 000 euros d'investissement. Évidemment, on était mauvais, c'est normal. Vous allez être meilleurs, mais là, je trouve que cette espèce d'autosatisfaction que vous avez est alarmante. Soit c'est parce que vous voulez rassurer tout le monde et, à ce moment-là, on peut comprendre. Soit vous êtes complètement à côté de la plaque. Je vous le dis : si cela continue comme cela, on va droit dans le mur. Avec ce que vous êtes en train de nous présenter aujourd'hui, c'est une véritable catastrophe annoncée. Je vous remercie.

**Mme ZUNINO**.- Je vais reprendre les points que vous avez évoqués dans l'ordre, pour expliciter un peu mieux le rapport.

Oui, l'épargne brute se dégrade, mais comme toutes les communes de France, compte tenu d'une situation exceptionnelle à laquelle vous n'avez pas eu à faire face lorsque vous étiez au mandat : une inflation à une hauteur qui n'a jamais existé, le prix de l'électricité et du gaz exponentiel - j'ai

démontré le poids que cela avait sur le budget qui est venu impacter les charges de fonctionnement. Les charges, de manière générale, ont évolué, mais compte tenu de ces deux éléments, on voit la proportion que cela prend sur ce budget.

Pour autant, nous continuons à faire des efforts pour investir. Vous nous dites : « Comment investir 11,2 millions d'euros ? La commune n'a jamais été capable d'investir ce montant-là ». C'est surprenant parce qu'à d'autres Conseils municipaux, vous vous gargarisiez que vous faisiez 10 millions d'investissements. Vous l'avez fait une seule année, celle de la cuisine centrale. Vous avez été capables, à un moment donné, de mettre 10 millions d'euros, vous vous en vantez. Et nous, faire 11 millions d'euros, cela vous surprend et vous dites que ce n'est pas réalisable.

J'ai présenté les éléments, je vais les répéter. Comment finance-t-on les dépenses d'investissement ? Déjà, on finance les besoins des Gardannais. Donc, nous avons très largement explicité nos projets qui, compte tenu des procédures, des maîtrises d'œuvre, prennent du temps. En 2024, en effet, nous mettons un coup d'accélérateur parce que l'on rentre en phase opérationnelle et en phase travaux, donc il y a un peu plus de décaissements prévus sur 2024.

Comment on les finance ? Par des recettes d'investissement propres à la Ville : le FCTVA, les amendes de police, les taxes d'aménagement, les recettes de nos partenaires que nous allons chercher. Il y a déjà 4,2 millions de restes à réaliser aux recettes, qui correspondent à des subventions notifiées de nos partenaires, que nous devons justifier ou qui sont en cours de justification. Ce sont des choses réelles, sincères. Ce sont des choses que nous avons déjà inscrites. Et nous inscrivons encore 2 millions en 2024 ; là aussi, ce sont des choses notifiées. En 2024, nous allons encore présenter des dossiers. Vous avez vu les décisions du maire. Nous allons présenter la DSIL pour le projet de réaménagement de la place centrale de Biver, un Font Vert pour l'aménagement du pump track. Nous sommes aussi allés chercher le dispositif de la Région. Nous allons chercher tous les dispositifs auprès de nos partenaires, et nous avons, à chaque fois, des notifications. Les recettes que nous inscrivons sont réelles, honnêtes et sincères, et elles viennent financer nos investissements.

Ensuite, il y a le résultat cumulé sur toutes les années, que l'on va essayer de poursuivre avec notre objectif de dégager de l'épargne brute pour financer nos investissements.

En 2024, la présentation du budget est équilibrée ; les 11 millions d'euros sont financés. En 2025, on en discutera l'année prochaine et, si la question se pose de l'emprunt, elle se posera, il n'y a rien de mal à emprunter. C'est une possibilité pour les communes. Nous ferons un emprunt, déjà pas toxique, pour le besoin des Gardannais, et on essaiera d'avoir des taux d'intérêt intéressants. Le marché va s'améliorer, d'ici l'année prochaine. Les financements sont donc prévus pour financer nos investissements.

Une précision sur le centre de loisirs : vous découvrez le projet de 11,2 millions d'euros. C'est dommage parce que vous auriez pu participer au choix. C'était un concours d'architectes et il y a une CAO où vous avez un siège, et malheureusement, vous ne vous êtes pas présenté. Ce choix-là a été pris avec les membres de la CAO et des techniciens experts, notamment un architecte et des bureaux d'études. Il y avait trois candidats et trois esquisses présentées. Le choix du projet a été retenu à la majorité, avec une esquisse choisie. La maîtrise d'œuvre a été désignée et travaille sur la base de cette esquisse-là. Il est dommage que vous n'y ayez pas participé.

En matière de fonctionnement, sur la DGF, j'avais précisé que, pendant plusieurs années, les dotations de l'État avaient diminué. Cela s'est vu sur la réalisation, d'année en année. Nous avons

eu une baisse, en 2020, de 14 %, reconduite en 2021 et 2022. En 2023, elle a été portée à 258 900 euros. Elle était du même ordre de grandeur que l'année 2022. C'est seulement en 2024 qu'elle est estimée à la baisse, à l'heure d'aujourd'hui, car malgré l'enveloppe allouée par la loi de finances sur les DGF, le calcul de la DGF tient compte de la population du territoire, et nous avons, dans le calcul de la DGF, une perte de 317 habitants, et un écrêtement appliqué calculé en fonction du niveau du potentiel fiscal. En 2024, c'est donc prévu à la baisse pour la commune.

Sur la fiscalité, nous avons maintenu les taux pendant 2 ans, contrairement à d'autres communes qui, pour soutenir leur budget et faire face aux difficultés, continuent d'augmenter les taux d'imposition. Nous l'avons fait seulement en 2021. Depuis 2022, 2023 et 2024, nous maintenons nos taux puisque les particuliers subissent déjà la revalorisation des bases locatives, et donc ne subissent pas une nouvelle augmentation avec les taux.

Et enfin, sur la restauration, là aussi j'ai présenté des chiffres qui sont très clairs. Nous faisons face à une inflation très conséquente. Nous avons revu, l'année dernière, la tarification. En 2024, nous l'avons maintenue car elle permettait simplement plus d'équité et de justice entre chaque tranche de famille, et n'est pas à la hauteur du coût que nous supportons. La prise en charge de la Ville est très importante par rapport au coût du repas. Nous maintenons les produits que nous proposons aux enfants, tant en termes qualitatifs que de produits bio.

La tarification, même si vous la criez en avant, n'est quand même pas à la hauteur du coût du repas que nous avons longuement explicité ici.

**M. JORDA.** - Bien sûr, vous vous en doutez, on ne va pas aller dans le même sens que vous - ce qui est normal - et, personnellement, je n'irai pas vraiment dans tous les détails. Jimmy complétera peut-être mon propos.

La lecture du ROB nous interpelle sur plusieurs points et confirme, malheureusement, la politique que vous menez, depuis 4 ans, avec votre majorité. Pour nous - vous me direz que c'est une lecture qui n'est pas objective -, elle se résume, sous couvert de gestion vertueuse, à des restrictions de personnel, des dégradations du cadre de vie et du recul du service public local.

Un premier constat que je qualifierais de majeur : pas une seule fois n'apparaît le mot « solidarité », sauf dans la bouche de mon voisin de gauche quand il parle du sport. Le sport, c'est la solidarité, mais il n'y a pas que le sport. C'est très révélateur pour une municipalité qui augmente, entre autres, les tarifs de la cantine, et aspire à un changement de sociologie pour notre ville, une gentrification qui ne dit pas son nom, tout en laissant l'État nous sortir du dispositif QPV, par exemple. Ce sont des marqueurs finalement pas étonnants d'une politique de droite.

Et pourtant, la population de notre ville s'appauvrit comme partout en France, et les besoins de solidarité ne cessent de croître, notamment entre les plus démunis qui souffrent sous les coups de l'inflation, du mal logement, d'un accès aux soins qui se réduit.

Le rôle premier d'une commune, tout comme d'ailleurs du Conseil départemental, est d'être a minima correctrice de ces inégalités. La solidarité n'apparaît pas comme une priorité dans les orientations budgétaires. C'est certainement tout ce qui nous sépare. Nous en sommes loin car le service public recule et le cadre de vie se dégrade, conjugués à l'incapacité de la Métropole, par exemple, à assumer un ramassage correct des ordures ménagères, alors qu'elle augmente la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 40 % en 2023, et taxe les unités économiques.

Peut-être pensez-vous que mon propos est une vue de l'esprit ? Et pourtant !

Lorsque la DSU devient supérieure à la DGF, c'est un marqueur incontestable de l'appauvrissement de la population. Lorsque vous acceptez – vous l'avez dit, mais sans trop réagir – que l'État retire à notre commune les moyens nécessaires en baissant, année après année, la DGF, on ne peut pas dire que vous défendez les intérêts de la population.

Quand vous êtes arrivés, la DGF était de 486 000 euros ; elle n'est aujourd'hui plus que de 196 000 euros, soit une baisse de 60 %. 290 000 euros de moins, soit près de 1 million d'euros d'ici la fin du mandat. C'est d'autant plus intolérable que la DGF, au niveau national, augmente de 320 millions d'euros.

Nous avons pris l'initiative ensemble, en 2022, d'interpeller Monsieur le Sous-Préfet sur cette baisse inacceptable, et sa réponse d'alors l'était tout autant. L'État se base sur une augmentation générale du revenu fiscal par habitant pour justifier la baisse de la DGF, tout en expliquant que la DSU augmente par rapport au constat d'une baisse des revenus dans les quartiers cumulée à la baisse des moyens de la collectivité. Ce sont deux critères majeurs pour l'attribution de la DSU aux communes de plus de 10 000 habitants. En clair, l'État nous prive de moyens en baissant la DGF, tout comme il nous prive de moyens en supprimant le dynamisme de nos recettes de fiscalité compensées par des dotations stables. Et donc, comme il nous prive de moyens, il en rajoute un peu sur la DSU. C'est ubuesque ! Et vous, vous constatez, sans plus, cette privation de moyens.

Vous vous targuez d'aller chercher de l'argent dans vos collectivités amies, le Conseil départemental et la Métropole. Mais, ces moyens servent à l'investissement et pas au fonctionnement de la collectivité, et donc pas à la réponse en termes de service public et de solidarité. Nous ne sommes pas élus pour faire de la comptabilité. Notre rôle est de défendre notre commune et nos habitants. Perdre 62 % de DGF et un QPV n'est vraiment pas glorieux pour votre politique.

Vous mettez aussi en avant une diminution de l'endettement comme un marqueur de votre politique. Effectivement, quand on voit tous les projets annoncés, dont pas un seul n'est sorti de terre, pas besoin d'emprunt, finalement. Pas un des projets, que vous avez portés ou défendus comme étant le nouveau souffle de Gardanne, n'a abouti. Qu'il s'agisse de la fameuse Smart City, de nature à mettre durablement en péril nos finances, du cinéma, fermé depuis deux ans, alors que vous aviez annoncé sa réouverture pour le festival 2023, ou de la résidence seniors que vous avez défendue bec et ongles, et qui n'est apparemment, aux dires de Monsieur le Maire au dernier Conseil municipal, qu'un vague souvenir. D'ailleurs, à ce sujet, est-ce que les riverains qui s'étaient opposés massivement à ce dernier projet ont été informés ou pas ? Est-ce qu'il est prévu, enfin, de les associer dans la démarche d'un futur projet ? C'est une question qui n'a rien à voir avec le ROB, mais avec le dernier Conseil municipal.

On peut se demander aussi comment, juste avant les élections, vous allez trouver près de 10 millions d'euros avec votre niveau d'épargne 2025, pour rattraper le retard de ces projets avortés. L'endettement n'est pas une tare pour des gestionnaires dynamiques. Il est un outil de gestion et de développement des villes. Mais, Monsieur le Maire le sait bien puisqu'au Conseil départemental, il soutient Martine Vassal qui, depuis qu'elle est présidente de cette institution, a passé l'endettement de 342 millions à plus de 2 milliards d'euros. En fait, vous n'avez qu'une gestion comptable de la Ville.

Je vais passer au compte 012 sur les dépenses de personnel. Vous vous félicitez d'une bonne gestion et de – je cite - *maîtriser les dépenses de personnel tout en déprécarisant et en améliorant les conditions de travail, le service public et le cadre de vie.*

Mais, la réalité est que vous supprimez des postes, que vous avez un turnover de cadres sans équivalent dans toutes les communes du département, et que les cas de mal être au travail se multiplient. J'ai un dernier exemple que je viens d'apprendre : il semblerait que la Maison du droit soit fermée au public. Cela fait partie un peu du « mal être » que les salariés de la commune subissent.

Sous couvert de réduction des heures supplémentaires et de baisse des contractuels, le service rendu à la population régresse car il n'y a plus d'astreinte et d'intervention en dehors des heures et jours ouvrables, et moins de personnels et de moyens pour l'entretien quotidien. Je vous invite à aller faire un tour dans la vieille ville, la nuit - un conseil : apportez le téléphone ou une petite lampe électrique ; vous en aurez besoin pour contempler les tags ou vous promener autour des conteneurs qui sont enterrés, issus des fameuses poubelles intelligentes, qui débordent et que personne ne vient ramasser ou encore d'encombrants qui restent des jours et des jours dans la rue. Ce n'est pas que de votre faute, je le conçois, il y a aussi celle de la Métropole. Mais après tout, vous avez des conseillers métropolitains dans la majorité, donc... La "feu Smart City" deviendrait-elle la *Bad City* au niveau de l'entretien ?

Oui, vous baissez le nombre d'agents. Un des résultats se voit aussi au niveau de l'absentéisme et des accidents de service. Dans la réalité, vous dites déprécariser le personnel, mais dans les faits, certes, vous stagiarisez, mais le nombre de titulaires devrait augmenter au regard de la baisse de vacataires et de contractuels. Si l'on regarde les tableaux, ce n'est pas le cas.

Comment faire pour avoir une augmentation de seulement 0,20 % des dépenses de personnel, alors qu'enfin, les agents ont obtenu une revalorisation du point d'indice, bien sûr insuffisante, de 3,5 %, puis 1,5 %, cumulée au GVT ?

Vous avez la réponse : en supprimant des postes, en rognant sur les conditions de travail. D'ailleurs, vous l'affirmez clairement vous-mêmes en annonçant, sans état d'âme, le non-remplacement systématique des départs en retraite et donc, la charge de travail supplémentaire pour celles et ceux qui restent dans le service concerné.

Pour terminer, au vu de l'analyse de votre ROB, il est difficile de croire à votre propos conclusif du document présenté puisque toutes vos orientations vont à l'encontre de cette dernière phrase. Vous conservez effectivement le cap, mais vous ne développez pas une administration structurée pour un service public de proximité et de qualité.

**M. MUJICA.** - Je vais commencer par répondre à votre question sur le quartier prioritaire du Logis Notre-Dame. Il est nécessaire de préciser que la sortie géographique prioritaire n'est ni liée à notre volonté ni d'ailleurs à une action de la Ville ou de la Métropole, rencontrée avec les partenaires et le Préfet, mais à des critères purement mathématiques de revenus médians de 2019, avant la crise. Nous avons essayé de mobiliser d'autres arguments, mais seul le critère « revenus » est retenu par le ministère. Cela ne signifie pas, bien au contraire, que la Ville sort du dispositif puisque nous avons obtenu la garantie d'une continuité d'accompagnement de l'État et de la Métropole, afin d'éviter le risque de décrochage de ce quartier qui est sur une pente ascendante, et c'est tant mieux. La convention communale qui acte le maintien de la Ville de Gardanne au sein du Contrat de ville métropolitain est en voie de finalisation, et permet, en plus du quartier Notre-Dame, d'identifier

des territoires à forts enjeux pour lesquels des projets de quartiers seront élaborés en 2024, en lien avec la Métropole. Il s'agira du quartier de Biver et du centre ancien, en plus des Logis Notre-Dame.

Pour le reste, je donne la parole à Madame Zunino.

**Mme ZUNINO.**- J'ai une question pour Monsieur Jorda. Vous dites que le service public local a reculé, s'est dégradé : quel service public a été supprimé ?

**M. JORDA.**- Je n'ai pas parlé de suppression de service.

**Mme ZUNINO.**- Ou s'est dégradé ?

**M. JORDA.**- J'ai quand même cité un exemple : la Maison du droit est fermée. Cela fait deux fois en six mois qu'elle ferme. Le service Vie des quartiers a été décapité. La régie des transports n'a plus de directeur. Je n'ai pas dit que les services étaient fermés, j'ai dit qu'ils étaient en régression.

**Mme ZUNINO.**- Sur la Maison du droit, puisque l'on veut en faire un focus spécifiquement, nous ne l'avons pas fermée, on subit un absentéisme, la personne est en arrêt maladie. Cela date du jour même. Laissez à l'administration le temps de s'organiser pour permettre l'accueil du public. Il n'y a pas de volonté de la municipalité de fermer la Maison du droit, nous faisons face à un absentéisme.

Mes collègues ont fait chacun une présentation sur leur thématique pour montrer aux Gardannais et aux Bivérois les politiques que nous mettons en œuvre. En matière d'action sociale, lorsque l'on développe encore plus l'activité des seniors, que l'on favorise une tournée supplémentaire pour que les seniors puissent manger avant 13 h, c'est du service public. Lorsque l'on met en place un service de transport à la demande, c'est du service public. Lorsque l'on maintient une restauration aux enfants, c'est du service public. Lorsque l'on maintient les clubs Coup de Pouce, on maintient les activités, les études, que l'on augmente la dotation des enfants à 40 euros par enfants, depuis que nous sommes élus, la dotation scolaire, les transports scolaires pour les activités scolaires, c'est du service public.

Mes collègues ont également présenté les politiques en matière de sport, des festivités culturelles. On n'est pas d'accord sur la culture, certes, mais en attendant, on propose des événements aux Gardannais pour les divertir. Tout cela, c'est du service public.

Nous n'avons pas fermé l'état-civil le samedi matin, c'est du service public. Je pourrais être plus longue dans les exemples sur le service public que l'on offre aux Gardannais et Bivérois. Nous n'avons peut-être pas la même interprétation de ce qu'est un service public.

Sur les conditions de travail, vous voulez parler de mal être au travail. Nous travaillons pour donner les moyens aux services de travailler. Lorsque l'on donne des EPI à nos agents, lorsque nous dotons des enveloppes importantes en matière d'investissement pour du mobilier et du matériel pour les services, lorsque l'on prévoit 400 000 euros pour renouveler une balayeuse, un tractopelle qui est tellement vétuste qu'il nous coûte très cher en réparations, c'est que l'on donne les moyens à nos agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

En matière de dépenses de personnel, nous sommes en train de signer une convention pour le retour de la médecine préventive. Même si vous allez dire que c'est une obligation réglementaire, nous avons longuement expliqué les difficultés que toutes les communes avaient à avoir une

médecine du travail. Il s'avère que l'on en avait une avant notre arrivée, mais l'ancienne municipalité avait brutalement rompu la convention. Et on s'est retrouvés sans médecine pour nos agents. C'est un travail de la municipalité pour retrouver une médecine préventive et pour accompagner nos agents. Tout ceci favorise les conditions de travail de nos agents.

Il n'y a pas de gros mot à dire que l'on ne remplace pas chaque départ à la retraite. Ce sont des questionnements d'organisation, les métiers évoluent, les technologies aussi, les dématérialisations y sont pour beaucoup. On se questionne à chaque départ à la retraite. Pour autant, on structure notre administration et on ne diminue pas le service public donné aux Gardannais.

**M. JORDA.** - Un exemple de service qui ne fonctionne pas : combien de classes, actuellement, ne peuvent pas aller en sport, faute de transport scolaire ?

**M. MUJICA.** - Avant que l'on arrive, depuis la nuit des temps, il y avait un budget de 77 000 euros pour le transport scolaire. Aujourd'hui, le budget des transports est de 78 000 euros. Il y a même 1 000 euros de plus. On n'a rien enlevé au budget des transports. Il y a juste eu une répartition par écoles qui a été faite. A chaque directeur d'école de gérer son budget des transports comme il l'entend, en fonction de l'endroit où il se trouve, en fonction des installations sportives à proximité, en fonction de ce qu'il a envie de faire avec son école. Le budget des transports, on ne l'a pas touché ; c'est un mauvais exemple.

**Mme BENSADI.** - Bonsoir, je souhaiterais avoir quelques explications. En page 7, il est stipulé que les charges réelles de fonctionnement ont progressé, etc., et l'annulation des titres sur exercice antérieur d'un montant de 776 000 euros. Pourrait-on avoir des explications sur ce montant ?

Ensuite, vous parlez également d'une part importante de remboursement du capital sur 2023 : 5 144 000 euros. Est-ce que ce désendettement tient compte des 3,8 millions que la Semag a avancé à la Ville de Gardanne ? J'aimerais bien savoir si vous en avez tenu compte dans votre ROB.

D'autre part, vous manquez considérablement de cadres A, nous le constatons par rapport au tableau des effectifs. D'après les perspectives 2024, vous n'envisagez donc pas de recruter de cadre A, le montant des charges de personnel n'augmentant qu'un tout petit peu par rapport à 2023 ?

Concernant les dépenses d'équipement et vos perspectives pour l'année 2024, n'appartenant à aucun groupe, je ne suis pas conviée aux commissions d'appels d'offres - ce qui est tout à fait logique -, mais je voudrais savoir sur quoi vous vous êtes basés pour définir des montants qui sont quasiment à l'identique, par exemple, si je prends 120 000 euros ? Je prends la pelouse synthétique du stade Savine, 45 000 euros, l'aménagement d'un pump track, 125 000 euros. Est-ce qu'il y a eu des appels d'offres et est-ce que vous avez établi des cahiers des charges pour l'ensemble de tout ce qui est prévu ?

La réhabilitation des écoles est quelque chose qui était mis en avant pendant quelques années et qui faisait partie d'une des promesses de campagne. Au vu du constat du rapport d'étonnement, il était prévu un réaménagement de toutes les écoles. Aujourd'hui, on voit que, pour l'école modulaire, on reste à 80 000 euros. Je suppose donc que cela reste sur une étude. En revanche, je ne vois rien en perspective jusqu'en 2027. Est-ce que ce projet est abandonné ?

Merci pour vos réponses.

**Mme ZUNINO.**- Sur la première question, page 7, les annulations sur exercice antérieur, il y a un gros montant, cette année, puisqu'il y avait eu une erreur d'imputation pour le versement de la Métropole pour les travaux de la zone industrielle d'Alumines. On avait perçu une avance de la Métropole de 500 000 euros qui a été mal imputée puisque les comptes de la Métropole sont des comptes spécifiques d'opérations pour compte de tiers. Il a fallu annuler ce titre pour le réimputer à la bonne imputation. Le reste des titres est constitué de volumes assez récurrents d'annulations de titres, parfois justifiées, sur des tiers, et il y a eu aussi des annulations de titres pour la Métropole également, suite à un trop-perçu dans le cadre des versements de convention de gestion. C'est le montant qui figure sur 2023 et qui est beaucoup plus important que les années habituelles.

Sur l'emprunt, en 2023, nous avons remboursé l'emprunt toxique qui avait été fait pour l'acquisition de Bandol, qui était de 3 millions d'euros, que nous avons remboursé au fil des années. Il nous restait un capital de 1,9 million. C'est cette part-là que nous avons remboursé en dépenses d'investissement. Le fait de rembourser de manière anticipé un emprunt nous a conduits à payer une indemnité de remboursement de 686 000 euros, en dépenses de fonctionnement. Nous n'avons pas d'emprunt vis-à-vis de la Semag. C'est simplement dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Semag, qui est prévue en investissement, et qui est relative à un contentieux actuellement. Ce n'est pas de l'emprunt envers la Semag.

Et enfin, pour les montants sur l'investissement, les 120 000 euros très précisément, on dépose des dossiers de subvention auprès du Département sur le dispositif Travaux de proximité. Ce sont des dossiers plafonnés à 100 000 euros hors taxes, pour lesquels le Département participe à hauteur de 70 %. On calibre donc des projets à ce montant-là pour être éligibles à des dispositifs. Ces projets sont définis par les services et font l'objet de procédures de commande publique réglementaires. Soit ce sont des marchés dont nous disposons déjà, à bons de commandes, auprès d'entreprises pour lesquelles nous avons un accord-cadre. Soit cela fait partie d'un dispositif beaucoup plus conséquent pour lequel on procède à des appels d'offres.

Sur les recrutements, il est précisé que nous avons présenté les effectifs, qu'il y a des recrutements qui sont encore en cours et qu'il y a également quatre contractuels de catégorie A, notamment la juriste, mais je n'ai pas la liste exhaustive. Il y a encore des recrutements en cours sur 2024.

**M. MUJICA.**- Concernant l'école modulaire, les 80 000 euros concernent les études. Pour le reste du financement, nous sommes en train de voir avec le Département jusqu'à quelle hauteur et sous quel format il pourrait nous accompagner. Ce n'est pas une promesse de campagne. C'est après, quand on s'est rendu compte de l'état des écoles. Cela continue.

**M. BESSAÏH.**- En page 7, il est noté que deux blocs de recettes de fonctionnement sont encore en augmentation : les contributions directes en raison de la revalorisation des valeurs locatives, et les dotations et compensations de l'État. Pourtant, en page 12, on voit que la DGF baisse de 24 %, la DSU de 1,4 %. Pouvez-vous nous dire quelles sont les dotations et compensations qui augmentent ?

**Mme ZUNINO.**- L'État intervient aussi, suite aux réformes de la fiscalité, et participe dans le cadre de reversement d'allocations compensatrices. C'est ce montant qui a augmenté. Je rappelle que la commune avait perdu la part de la taxe d'habitation et que l'on a un reversement de la part départementale de la taxe foncière. Pour neutraliser les impacts, s'applique un coefficient correcteur pour que les communes ne soient pas perdantes, et l'État participe à des compensations,

notamment sur les locaux industriels et autres dégrèvements que les communes peuvent mettre en place. L'État vient financer par des allocations compensatrices.

**M. BESSAIH.**- Cela a augmenté par rapport à l'année dernière ?

**Mme ZUNINO.**- Oui.

**M. BESSAIH.**- Est-ce écrit dans le ROB ?

**Mme ZUNINO.**- Vous aurez les détails quand on votera le Compte administratif car vous aurez à disposition la maquette budgétaire.

**M. BESSAIH.**- La revalorisation des valeurs locatives représente à peu près une augmentation de 400 000 euros. Pourtant, ni le budget du CCAS ni les subventions aux associations n'augmentent ; ce qui est fort dommage. Sur quelle ligne budgétaire sont-ils affectés ?

**Mme ZUNINO.**- Il n'y a pas d'affectation précise. Cela vient alimenter le budget et faire face aux efforts, notamment de l'inflation et des fluides, qu'il faut bien financer. C'est bien pour cela que, dans la loi de finances, l'État prévoit une revalorisation des bases locatives à hauteur du montant de l'inflation. C'est pour venir aider les communes en difficulté. C'est le seul moyen qu'ils ont trouvé pour venir aider les communes pour faire face à l'inflation.

**M. BESSAIH.**- Page 23, on a un tableau pluriannuel, je crois que c'est la première fois que l'on voit un tableau comme celui-là dans le ROB. Je peux donc vous remercier. 3,8 millions en 2024, 9,6 millions en 2025. On en a déjà parlé : faible capacité à épargner. Comment va-t-on financer ces projets en 2025 ? Tout à l'heure, vous avez parlé de l'emprunt. Est-ce que l'on va recourir à l'emprunt, sachant que les taux sont quand même élevés, même s'ils risquent de redescendre ? Est-ce qu'il y a possibilité d'augmenter les impôts ? Et enfin, à combien estimez-vous la part des partenaires ?

**Mme ZUNINO.**- J'aimerais préciser que ce tableau détaillé a été aussi présenté, lors du BP 2023. Il y a eu un niveau de détails de cette présentation-là pour permettre de vous présenter nos projets et d'avoir une vision de ce que l'on envisage de faire. Nous allons chercher des financements, donc faire un ratio sur tous les projets est impossible ; en tout cas, nous allons chercher le maximum des aides financières, sachant qu'il y a un minimum de prise en charge par la Ville de 20 %. L'autofinancement de la commune est toujours de 20 % et on essaie d'aller jusqu'à 80 % sur les projets, avec nos partenaires. Pour certains projets, on monte à 80 %, pour d'autres à 50 %, tout dépend du projet et des plafonds sur lesquels on va présenter nos projets puisqu'il y a des dispositifs très spécifiques. Tout dépend le partenaire, le dispositif et le projet.

**M. BESSAIH.**- Pour le centre de loisirs, vous ne savez pas quelle sera la participation ?

**Mme ZUNINO.**- Pour le centre de loisirs, nous avons aussi sollicité la CAF. Nous continuons actuellement à faire cette recherche. Il n'y a pas de montant précis de participation de nos partenaires. On est là pour débattre de 2024. En 2025, on vous présentera un nouveau budget, son équilibre et ses moyens de le financer. A l'heure d'aujourd'hui, c'est 2024. A ce jour, il n'est pas nécessaire, malgré notre augmentation de l'enveloppe 2024 de nos projets d'investissement, d'emprunter. Nous avons élaboré une stratégie financière telle que nous vous la présentons, ce soir, de manière équilibrée. 2025 est une autre année, on en débattera l'année prochaine. Si le besoin s'en fait ressentir, nous emprunterons. Et d'ici 2025, les marchés financiers seront certainement plus intéressants qu'à l'heure d'aujourd'hui.

**M. BESSAIH.** - Vu le ministre de l'Économie que l'on a, je ne suis pas trop sûr.

Parlons de 2024 : vous annoncez 864 000 euros pour le centre de loisirs, mais dans les décisions du maire, il y a 1,5 million pour le maître d'œuvre. Quelle est la différence ?

**M. ZUNINO.** - La décision du maire, je ne l'ai pas. Et puis, c'est ce que j'évoquais aussi dans l'outil mis en place d'autorisations de programme et de ventilation en crédits de paiement : on prévoit sur l'année uniquement les besoins estimés et payés aux entreprises, en l'occurrence aux maîtrises d'œuvre. La maîtrise d'œuvre a été attribuée, son montant est défini à 1 million et quelques. Pour autant, on ne va pas payer la totalité de la maîtrise d'œuvre sur 2024. Nous avons prévu, selon l'estimation des services, le besoin 2024 en termes de maîtrise d'œuvre.

**M. BESSAIH.** - La maîtrise d'œuvre est ventilée sur 2024 ?

**Mme ZUNINO.** - Oui. Il y a toujours du suivi de chantier et donc de la maîtrise d'œuvre un peu sur chaque année.

**M. BESSAIH.** - Sur ce tableau, on ne voit pas apparaître l'école modulaire. Il y a 80 000 euros. Il me semble qu'en 2023, c'était 25 000 euros ; en 2022, 700 000 euros ; en 2021, je n'ai pas trouvé. On aimerait savoir la totalité des dépenses déjà effectuées pour cette école modulaire.

**Mme ZUNINO.** - Sur les budgets précédents, on avait alloué, chaque fois, des montants pour des études. Sur le modulaire, on avait avorté une procédure de commande publique. Quand c'est du prévisionnel, on ne consomme pas la totalité de ce que l'on a mis au budget. Pour autant, on peut vous apporter, à une prochaine séance, le montant réalisé sur les études du modulaire ; il n'y a pas de difficultés. C'est faible, en termes de montant.

**M. BESSAIH.** - Vous n'avez pas un ordre de grandeur ?

**Mme ZUNINO.** - Je préfère ne pas m'avancer en disant un chiffre erroné, mais ce n'est pas un montant conséquent.

**M. BESSAIH.** - Par rapport à l'environnement, tout à l'heure, Monsieur Nalin parlait du Plan Vélo, il me semble qu'il devait y avoir des bandes cyclables sur le cours, notamment, et on ne les voit toujours pas. Est-ce qu'il y a eu un retard ? Il y avait eu une réunion de concertation à laquelle j'avais assisté.

**M. NALIN.** - Effectivement, il y a eu du retard. Elles vont être faites dans les mois qui vont suivre. La phase 2 va suivre.

**M. BESSAIH.** - C'est toujours le cas, les bandes cyclables sur le cours ?

**M. NALIN.** - Oui. Tout ce qui avait été présenté. On a pris en compte les remarques de cette réunion, notamment pour la traversée sous le chemin de fer qui était un point noir. Les travaux sont en cours et seront terminés d'ici peu.

**M. BESSAIH.** - Par rapport aux biodéchets, notamment sur la plateforme du compostage, la Métropole a mis en place le compost individuel. Il est dommage qu'il y ait eu très peu de communication par rapport à cela. Pour aller chercher le compost individuel, soit il faut aller de l'autre côté de Marseille, soit il y a des villes qui ont été partenaires pour réceptionner les composts. Pourquoi Gardanne n'est pas dans ces villes ?

**M. NALIN**.- C'est effectivement une problématique. On voulait déjà le mettre en place, l'année dernière ; cela ne s'est pas fait parce que c'est toujours un peu compliqué à mettre en place car il s'agit d'une grosse logistique. On va essayer de le faire cette année avec une aide à la construction.

**M. BESSAIH**.- Pour donner envie aux personnes, il faut essayer d'améliorer cela.

**M. NALIN**.- Cela coûte 10 euros, mais il faut aller le chercher loin.

**M. BESSAIH**.- Avec des horaires de bureau, en plus. Donc, c'est compliqué.

Par rapport aux travaux, vous parliez de préemption et d'acquisition de terrains, est-ce que vous avez des projets ?

**Mme ZUNINO**.- Sur l'enveloppe des préemptions, on prévoit toujours une enveloppe à chaque budget pour se laisser l'opportunité, s'il s'avérait nécessaire de préempter, mais il n'y a pas de projet en vue. Quant à l'enveloppe des 100 et quelques mille euros, ce sont des terrains de délaissés ou d'espaces naturels que la commune pourrait racheter pour augmenter son patrimoine naturel.

**M. BESSAIH**.- Par rapport au sport, est-ce que le pump track sera mis en service pendant l'année des JO ? Vous pouvez l'annoncer ou pas ?

**M. MUJICA**.- Il va être fait en deux tranches. On a demandé à l'assistant maîtrise d'ouvrage de le faire sur deux tranches pour qu'une première tranche puisse être faite, cette année, avec une évolution possible.

**M. BESSAIH**.- Par rapport aux JO, est-ce qu'il va y avoir de la diffusion de compétitions sur grand écran pour faire découvrir des sports ou des rencontres avec des sportifs de certains sports moins connus ?

**M. MUJICA**.- Il n'est pas prévu de faire de Fan Zone.

**M. DUPIN**.- Il y a une conférence, mardi prochain, à 18 h, à la Médiathèque, concernant l'histoire des Jeux Olympiques.

**M. BESSAIH**.- Vous parlez des luminaires du gymnase, je vous conseille d'aller faire un tour dans les vestiaires du stade Léo Lagrange pour voir leur piteux état.

**M. DESHAIES**.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vais procéder comme Jimmy parce que j'ai aussi une rafale de questions, et pour plus d'interactivité, je préfère avoir des réponses tout de suite.

J'aimerais savoir comment le gaz est utilisé par la commune ? On dit que les fluides représentent une part importante, et je n'ai pas d'idée précise sur à quoi sert le gaz pour la ville ? C'est juste pour le chauffage ?

**M. MUJICA**.- C'est essentiellement pour le chauffage. Pour la cuisine centrale également, et dans les écoles, il y a des points de réchauffement qui fonctionnent au gaz. Le plus gros de la consommation provient du chauffage urbain.

**M. DESHAIES**.- J'aurais une question par rapport au tableau de la page 14. Je vois que l'évolution de la consommation reste identique. Quand on regarde la différence entre 2023 et 2024, au kilowatt/heure près, c'est la même consommation. Je suis quand même un peu surpris parce que vous dites que vous allez faire des économies et la consommation reste identique.

**Mme ZUNINO.**- C'est une projection sur 2024 où l'on voit que le montant TTC est encore très élevé.

**M. DESHAIES.**- J'entends, mais vous dites que vous allez mettre en place des mesures d'économie et vous ne baissez pas la consommation.

**Mme ZUNINO.**- On les a déjà mises en place. C'est pour cela que le tableau, page 15, permet de voir qu'il y a eu une baisse depuis 2021. On continue nos efforts, mais on a déjà initié un travail, en 2023, pour diminuer notre consommation. La consommation en kilowatt/heure diminue. Et pour 2024, on prévoit, avec prudence, à périmètre constant, l'enveloppe maximum des fluides.

**M. DESHAIES.**- J'entends. Cela signifie que vous allez consommer la même chose, mais que le prix de l'électricité, en 2024, va baisser de 35 %. Est-ce bien ce que l'on doit comprendre dans le schéma ?

**Mme ZUNINO.**- C'est ce qui nous a été présenté par notre économiste de flux.

**M. DESHAIES.**- C'est une super nouvelle. Ce n'est plus la Fée électricité, c'est le Père Noël.

**M. MUJICA.**- Il va y avoir la fin du bouclier tarifaire.

**M. DESHAIES.**- Et donc, on va payer moins cher. C'est original.

**Mme ZUNINO.**- C'est l'amortisseur électricité.

**M. PORCEDO.**- L'amortisseur n'existait pas en 2023 ?

**Mme ZUNINO.**- Il existait en 2023 et il est poursuivi en 2024. Le prix de l'électricité diminue et varie entre 2023 et 2024.

**M. PORCEDO.**- (*Inaudible*)

**M. DESHAIES.**- Dans ces cas-là, pourquoi, si l'électricité pour les éclairages des bâtiments diminue de 35 %, pour l'éclairage public, c'est 22 % ? Vous n'avez pas le même prix du kilowatt/heure ?

**Mme ZUNINO.**- En effet, ce ne sont pas les mêmes tarifs, et la consommation n'est pas la même. Il y a des consommations d'éclairage public qui ne sont pas en Led. On a un plan de renouvellement de notre éclairage, mais tout n'est pas en Led.

**M. DESHAIES.**- J'entends, sauf que là, vous nous dites que la consommation sera identique et que la baisse de l'électricité sera de 35 % pour les bâtiments, et de 22 %, toujours à consommation constante, pour l'éclairage public. A mon avis, votre tableau ne peut pas être bon.

**Mme ZUNINO.**- On enverra votre question à notre économiste de flux.

**M. MUJICA.**- On n'est pas sur les mêmes tarifs. Pour l'éclairage public, on est sur du tarif jaune, et pour l'éclairage bâtementaire, on se situe en flux normal. Nous avons deux tarifs complètement différents. Que ce soit du bâtiment, que ce soit une entreprise, personne n'a le même tarif, en fonction de la puissance demandée.

**M. DESHAIES.**- D'accord. Donc, en gros, la diminution sera moins importante pour les heures creuses que pour les heures pleines ?

**M. MUJICA.**- Cela n'a rien à voir avec cela.

**M. DESHAIES**.- Tout à l'heure, il a été évoqué par Monsieur Nalin l'augmentation de la surface de l'Agro Parc. Avez-vous budgété l'impact sur le budget de l'alimentation ? Vous dites que c'est un gros poste de dépenses, là vous réagissez en augmentant la production locale - ce qui est très bien. En revanche, est-ce que vous avez une estimation de ce que cela peut représenter en termes de budget car l'augmentation est conséquente ?

**M. NALIN**.- Je n'ai pas le détail des économies qui seront réalisées à la cuisine centrale. Néanmoins, cette année, nous avons un nouveau directeur, il y a un lien étroit entre les besoins de la cuisine centrale et ce qui va être produit. Pour la première fois, je pense que cela va bien matcher, cette année. Ce n'est pas le parc qui fournit et on cuisine en fonction. C'est plutôt dans l'autre sens. La cuisine a fait des demandes, et le parc voit en fonction de ce qu'il peut produire.

**M. DESHAIES**.- C'est intéressant, mais pourquoi dans ce sens-là ? Pourquoi ce n'est pas l'Agro Parc qui dit ce qu'il va avoir et que la cuisine adapte les menus en fonction ?

**M. MUJICA**.- Ce n'est pas comme cela que cela se passe. Nous avons un responsable de cuisine centrale qui élabore des menus. En fonction de ces menus, il demande au parc de produire.

**M. NALIN**.- Il y a quand même une souplesse car on ne peut pas prévoir, au jour le jour, que les patates vont sortir. Mais, on essaie d'anticiper et de planter en fonction.

**Mme ZUNINO**.- Il y a aussi la saisonnalité des produits. Le plan de plantation tient compte des produits et de la période à planter. C'est pour cela que Monsieur Nalin parle d'un travail étroit entre le responsable de la restauration et le plan de plantations maraîchères.

**M. DESHAIES**.- J'entends bien, mais je suppose que la cuisine centrale, quand elle effectue ses menus, doit s'occuper un peu de saisonnalité.

Autre question : j'ai vu une ligne budgétaire de 569 000 euros pour de l'informatique. J'aimerais savoir à quoi cela correspond ? Et surtout, quelles nouvelles fonctionnalités allez-vous amener à l'informatique ? Ce n'est quand même pas une paille. J'ai été ingénieur d'affaires en informatique, je peux vous dire que l'on en fait des trucs. J'aimerais savoir quels sont vos projets en matière d'informatique.

**M. MUJICA**.- C'est le maintien de nos systèmes, de nos serveurs. Tous les copieurs vont être remplacés cette année. C'est le fonctionnement classique. Si l'on regarde l'an dernier, nous étions sur une enveloppe équivalente, moins les copieurs.

**M. DESHAIES**.- C'est dommage, si vous mettez 569 000 euros et que vous n'avez aucune nouvelle fonctionnalité, que c'est juste pour faire la même chose. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire tirer un an de plus, en payant une maintenance qui doit représenter environ 10 % du prix ? Vous feriez une économie.

Le Plan Vélo : 100 000 euros. Quand on voit que la vidéoprotection fait 230 000 euros, on voit tout de suite où vous mettez vos priorités.

**M. MUJICA**.- C'est comme quand on décide de faire un CLSH au Puits Z.

**M. DESHAIES**.- C'est ce que je voulais vous entendre dire.

**M. NALIN**.- Pour le Plan Vélo, il y a quand même un investissement qui est fait et qui n'est pas pris en compte spécifiquement dans le Plan Vélo, qui concerne les rénovations. Par exemple, pour

Samuel Paty, on a créé toutes les voies cyclables, un abri vélos. Tout cela est dans l'enveloppe de la place Samuel Paty, ce n'est pas dans celle du Plan Vélo. La rénovation de la rue Reynaud, c'est pareil.

**M. DESHAIES**.- Quand on voit le boulot qu'il y a à faire, 100 000 euros semblent ridicules.

**M. NALIN**.- Ce ne sera jamais assez, vu le travail qu'il y a à faire.

**Mme ZUNINO**.- Je voudrais revenir sur l'informatique. Vous dites qu'il n'y a pas de projet nouveau. Le projet nouveau est l'acquisition de copieurs que nous avons attribué en CAO. C'est un choix pour diminuer les coûts de fonctionnement et passer en investissement. Cette année, un effort supplémentaire est fait sur l'enveloppe informatique puisque l'on a attribué les copieurs. Ce n'est uniquement qu'en 2024. En 2025, on reviendra à un niveau habituel. Cela rejoint mes propos initiaux où je disais que l'on donnait les moyens aux agents de pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions ; les outils informatiques en font partie. Il y a environ 200 000 euros pour les licences et serveurs, ainsi que le renouvellement du parc informatique pour les agents et pour les écoles. Je rappelle que l'on a des tableaux blancs interactifs (TBI) dans toutes les écoles ; cela nécessite aussi de les équiper. Nous avons une enveloppe récurrente attribuée en termes d'informatique. Il n'y a rien de nouveau, à part les copieurs.

Sur le Plan Vélo, je rappelle que, l'année dernière, l'enveloppe était de 250 000 euros. On le verra dans le bilan de l'exécution 2023, nous avons réalisé les 250 000 euros du Plan Vélo en plus de projets comme Samuel Paty qui prévoient aussi des pistes cyclables. En 2024, on réduit la voilure sur le Plan Vélo, mais on continue quand même le déploiement, au bénéfice d'autres projets qui nécessitent des enveloppes un peu plus conséquentes, notamment les projets structurants. C'est un rééquilibrage au fil des années, mais on continue et on poursuit nos actions en la matière.

**M. PORCEDO**.- Je voulais poser deux questions, mais c'est vous, Madame Zuzino, qui m'y avez incité. Vous avez dit, tout à l'heure, en réponse à Madame Bensadi, qu'il y a des sommes qui sont dues à la Semag, mais qui sont d'ores et déjà intégrées dans l'investissement. C'est bien cela ? Est-ce que vous pouvez me dire, dans les 11 800 000 que vous prévoyez pour l'année prochaine, combien vous avez prévu d'affecter au remboursement de ce que la Ville doit à la Semag ?

**M. MUJICA**.- Nous avons déjà abordé cette question plusieurs fois. L'argent qui a été avancé par la Semag se monte à 3,8 millions. On s'est déjà expliqués. On vous a dit qu'il y avait eu un compte de liquidation qui avait été fait par huissier de justice. Les entreprises, la Semag, la Ville, tout le monde était présent. On n'était pas à 3,8 millions. De toute façon, on est en litige, pour l'instant, sur ce sujet, et on n'ira pas sur ces sommes-là. Au maximum, on ira sur le décompte de liquidation.

**M. PORCEDO**.- Je ne vous parle pas du litige. Tout à l'heure, à la question de Madame Bensadi, il y a environ 3,7 millions qui sont dus par la Ville à la Semag, Madame Zunino a répondu : ne vous inquiétez pas, c'est prévu en investissement. La question que je pose est : vous nous dites que c'est prévu en investissement, on a une perspective 2024, où cela figure-t-il en investissement ? Vous me dites que ce n'est pas en 2024, mais 2025, je peux entendre ; c'est peut-être 2023 parce qu'on l'a déjà peut-être payé. Sait-on jamais ?

**M. MUJICA**.- Non, pas du tout.

**M. PORCEDO**.- Je veux juste que vous me disiez où ils sont dans l'investissement. Le problème que je me pose et qui revient un peu sur la difficulté avec les chiffres, est que l'addition des 11

millions du tableau, j'imagine qu'elle est juste, mais si à l'intérieur, il y avait une ligne Semag, cela signifierait que cette ligne correspondrait à des opérations qui sont dans le tableau, mais qui sont affectées à la Semag. Je demande si vous me confirmez ce que vous avez dit à Madame Bensadi ou si vous l'infirmez. Est-ce que l'argent prévu à la Semag est dans l'investissement, comme vous l'avez dit à Madame Bensadi ?

**Mme ZUNINO.**- Je reprécise mes propos auprès de Madame Bensadi. Elle parlait d'un emprunt que l'on aurait à la Semag. J'ai répondu que ce n'était pas un emprunt, que notre dette était composée uniquement des quatre contrats auprès d'organismes bancaires, et que l'on n'avait pas d'emprunt auprès de la Semag puisque c'était dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage à la Semag, et donc c'est prévu en investissement. Quand on remboursera la Semag, ce sera une dépense d'investissement en remboursement, dans le cadre de cette convention, auprès de la Semag. C'est donc bien une dépense prévue en investissement. Tant que le litige n'est pas réglé, on ne paiera pas ce décompte. Les 11,2 millions qui vous sont présentés sont les projets nouveaux 2024 qui sont inscrits.

**M. PORCEDO.**- Sans risque de se tromper, vous pouvez dire que rien n'a été payé, pour l'instant, sur l'exercice 2023, et que rien ne sera payé sur l'exercice 2024 ? Sinon, comme c'est en investissement, comme vous venez de le confirmer, cela voudrait dire que cela viendrait amputer les 11 millions de 10 % pour être consacrés à autre chose que l'aménagement de la ville. On est bien d'accord là-dessus ?

**M. MUJICA.**- On le dit, depuis le début. On a dit que l'on ne paierait pas et on le maintient. En 2023, on n'a rien payé. En 2024, on prévoit de ne rien payer. Tant que le litige n'aura pas abouti, on ne paiera rien.

**M. PORCEDO.**- En 2024, il n'y a pas d'argent prévu au titre des sommes que la mairie doit à la Semag, sur ce contrat-là, qui a été payé, et il n'y en aura pas en 2024.

**M. MUJICA.**- C'est exactement cela.

**M. PORCEDO.**- C'est tout ce que je voulais entendre.

D'autre part, je suis désolé, Madame Zunino, parce que je ne sais pas si tous les chiffres qui sont dans le Rapport d'Orientations Budgétaires vous étaient connus longtemps avant qu'ils sortent, mais je suis, par la force des choses, puisque vous êtes adjointe aux Finances, obligé de vous le demander à vous. La capacité d'autofinancement, dans votre tableau, ressort à 2 850 000 en 2019, et elle ressort à 1 500 000, aujourd'hui. A votre avis, pour financer 12 millions d'euros d'investissements, quelle est la capacité d'autofinancement dont vous avez besoin ?

**Mme ZUNINO.**- Vous avez l'air de connaître la réponse ; je vous laisse répondre.

**M. PORCEDO.**- Je voulais avoir la confirmation parce que vous avez dit, tout à l'heure, qu'il fallait 20 %.

**Mme ZUNINO.**- Je parlais des subventions et du reste à charge de la commune sur les projets d'investissement qui est toujours au minimum de 20 %.

**M. PORCEDO.**- Sur 2024, vous allez générer une capacité d'autofinancement de 800 000 euros. On est bien d'accord ? C'est ce qui est marqué sur le tableau.

**Mme ZUNINO.**- Sur le tableau 2023, pas 2024.

**M. PORCEDO.**- La question que je me pose est : vous avez augmenté en une fois la taxe foncière plus que dans les vingt années précédentes, comment faites-vous en ayant une telle importance de recettes fiscales supplémentaires, car il faut ajouter la revalorisation des bases locatives qui vient faire une double peine pour les Gardannais, pour arriver à dégrader cette capacité d'autofinancement ? Vous passez de 2 800 000 en 2019 - c'était avant, oui - à 1 500 000, en ayant augmenté les impôts comme jamais ils ont été augmentés, en ayant multiplié par deux et demi le prix du repas pour la première tranche des cantines scolaires : comment faites-vous ? Vous pouvez peut-être mettre les 1 600 000 de fluides dans la balance, mais à la sortie, même avec cela, comment faites-vous ? Quand Jean-Marc La Piana disait, tout à l'heure, rejoint par Claude Jorda, que la situation se dégrade, pourquoi se dégrade-t-elle à ce point-là ? Comment faites-vous pour la dégrader à ce point-là ? Vous dites que les charges de fonctionnement se dégradent, que vous les maîtrisez. Vous ne les maîtrisez pas. Charges réelles de fonctionnement 2019 : 30 900 000 ; 2023 : 37 125 000, soit plus de 6 millions en 4 ans. Vous maîtrisez quoi ? Vous maîtrisez peut-être le temps qui passe, mais c'est à peu près tout.

Je voudrais vraiment que vous me répondiez sur la difficulté parce que l'intérêt d'un débat d'Orientations Budgétaires est d'avoir des certitudes que ce que l'on vote est sincère. Comment faites-vous, avec une capacité de financement de 800 000 euros, pour financer 12 millions d'euros d'investissement ?

**Mme ZUNINO.**- Au bout de 2 heures de débat, je suis contrainte de réexpliquer les réponses que j'ai données à vos collègues, à Monsieur La Piana, à Monsieur Jorda : comment financer 11 millions ? J'ai l'impression de me répéter, j'aurais dû peut-être m'enregistrer. J'ai expliqué les chiffres. Vous dites « avant », oui, mais avant 2019, il faudrait déjà remonter sur les années précédentes parce qu'au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, on ne peut faire une évolution que sur 5 ans.

*(M. PORCEDO intervient – inaudible)*

Je suis en train de parler, Monsieur Porcedo. Vous pouvez faire un peu du théâtre, mais je suis en train de parler, s'il vous plaît.

En 2019, il n'y avait pas le Covid, il n'y avait pas la guerre en Ukraine, il n'y avait pas une inflation qui est montée jusqu'à 8 %. Quand vous dites que l'on a augmenté la fiscalité, on l'a fait, il y a 2 ans, pour se remettre au niveau des communes de même strate. Depuis, nous n'avons plus augmenté nos taux. Cela nous a rapporté aux environs d'un million de produits supplémentaires, l'année où nous avons augmenté, ils sont simplement passés dans les charges générales puisqu'elles ont augmenté de 2019 à 2023. Quand vous avez des fluides qui passent de 1,6 million à 3,6 millions, mathématiquement, cela fait 2 millions. Si vous n'avez qu'un million de fiscalité supplémentaire, les efforts que l'on fait permettent de contenir pour éviter d'aller dans le mur. Pour toutes les communes, c'est pareil, c'est difficile car on prend tous l'inflation et le prix de l'électricité. On n'a pas de baguette magique, on essaie d'être bon gestionnaire, de chercher les petites économies, d'investir pour faire des économies notamment sur l'énergie. C'est tout ce que l'on a défendu, depuis tout à l'heure, pour montrer comment on faisait nos efforts. Ce n'est pas encore à l'image de ce que l'on souhaite en termes d'épargne brute, mais cela permet simplement d'éviter d'être sur des épargnes négatives.

Voilà les efforts que l'on a mis en place, depuis ces années. Les chiffres en sont l'illustration, entre 2019 et 2023, uniquement sur les charges générales, rien qu'au niveau de l'inflation et des fluides.

Et je rappelle que les dépenses de personnel augmentent mécaniquement du fait de l'ancienneté des agents et du fait des revalorisations indiciaires. Même si l'on peut se dire que c'est toujours insuffisant pour les agents, cela vient quand même impacter les budgets. On est mécaniquement dans une progression des budgets. Si l'on fait un comparatif de 2015 à 2019, on peut voir que l'évolution des charges générales et des dépenses de personnel ont aussi augmenté, sauf que, sur la période de 2020 à 2023, avec un contexte économique national et international exceptionnel, il y a une progression beaucoup plus élevée, mais nous faisons des efforts pour contenir.

**Mme BENSADI.**- Concernant la Smart City, on annonçait 3,8 millions. Sur le rapport annuel de la Semag, il est stipulé que la Ville de Gardanne doit à la Semag 3,8 millions qu'elle a déjà commencé à rembourser. Je ne comprends pas pourquoi la Ville de Gardanne ne fait pas apparaître dans ses comptes qu'elle doit de l'argent à la Semag.

**M. MUJICA.**- Nous n'avons pas remboursé la Semag. Simplement la maîtrise d'oeuvre.

**Mme BENSADI.**- Je vous invite à reprendre le rapport de la Semag sur lequel il est mentionné que la Ville de Gardanne doit 3,8 millions qu'elle a déjà été remboursée, au titre des factures qui ont été avancées par la Semag pour la Smart City.

**M. MUJICA.**- Cela concerne les travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ils ont été payés parce que le marché était bon et que le travail a été fait. Concernant l'entreprise qui devait déployer la Smart City, tout a été bloqué, rien n'a été payé à aujourd'hui, et ne le sera pas demain, ni toute l'année 2024. On verra plus tard.

**M. PORCEDO.**- Madame Zunino disait à juste titre que c'est difficile car tout augmente. Vous croyez que pour les Gardannais, l'électricité est gratuite ? Vous croyez que l'alimentation au supermarché est gratuite ? Tout augmente pour tout le monde. La stratégie que l'on vous demande, ce n'est pas de dire que c'est une situation magnifique, que c'est facile, etc. On vous dit que c'est difficile, mais c'est justement parce que c'est difficile qu'il faut prendre la mesure des choses et ne pas annoncer qu'avec 800 000 euros de capacité d'autofinancement, on fera 12 millions d'investissement. S'il y a une stratégie, s'il y a des efforts à faire, des discussions à avoir sur des points de fonctionnement, oui, bien sûr. Mais, cela suppose une stratégie. Aujourd'hui, vous dites « ce n'est pas de notre faute, c'est la guerre en Ukraine », mais c'est la guerre en Ukraine pour tout le monde. Tout le monde a subi l'inflation.

Je disais cela pour dire que l'on parlait d'une somme de 3,8 millions. A l'échelle d'un budget de 51 millions, cela peut paraître pas grand-chose, mais c'est quand même de l'argent. Quand on parle de cette somme, on peut prendre un peu de temps. La question qui a été posée était : est-ce que la Ville doit 3 800 000 à la Semag, et est-ce que la Ville a commencé à rembourser la Semag en 2023 et continuera en 2024 ? On n'a pas parlé de marché de travaux, de maîtrise d'ouvrage, etc. La question portait là-dessus. La deuxième partie de la question est : où sont ces sommes ? Et celles que vous allez rembourser en 2024, où sont-elles ? Où les voit-on ?

**M. MUJICA.**- Je vous ai répondu que rien n'avait été payé et que rien ne serait payé sur 2024; donc vous ne pouvez pas les voir.

Il n'y a qu'une chose qui a été payée : les travaux de Denko, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour le déploiement de la Smart City. Les 3,8 millions supposés, ce sont les factures qui ont été payées par la Semag à l'entreprise et sur lesquelles il y a un litige. Donc, tout est bloqué. Sur Denko, il n'y a plus rien à payer. Il ne reste plus que le litige des 3,8 millions.

On prend acte du fait que l'on a eu un bon débat d'orientations budgétaires. Qui est d'accord sur le fait que l'on ait débattu ?

*(Il est pris acte à l'unanimité)*

Adopté à l'UNANIMITÉ des  
suffrages exprimés

**3 - Approbation de la convention de mise à disposition de l'outil informatique  
"Observatoire Fiscal Métropolitain" entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-  
Provence**

**Mme ZUNINO**.- *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération FAG 013-2435/17/BM du Bureau Métropolitain du 19 octobre 2017 approuvant la convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain aux communes membres,

Vu la délibération FBPA-048-13852/23/BM du Bureau Métropolitain du 4 mai 2023 approuvant la nouvelle convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain aux communes membres.

L'Observatoire fiscal métropolitain permet aux communes de disposer d'outils et d'analyses concernant leurs recettes fiscales. Cet outil peut permettre également un partage des bonnes pratiques des agents des communes et de la Métropole afin de développer une expertise mutuelle.

L'Observatoire Fiscal ne propose pas des analyses détaillées telles que pourrait le faire un cabinet conseil et ne se substitue pas aux missions fiscales des agents communaux. La Métropole s'engage à assurer la mise à disposition de l'outil informatique métropolitain et en garantit l'hébergement et la mise à jour régulière. Pour mémoire, en application de l'article L135 B du livre des procédures fiscales, la transmission de données fiscales est librement autorisée entre collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale.

Chaque commune évoluera dans son contexte fiscal et uniquement sur les données de son périmètre. Les profils utilisateurs garantissent la confidentialité et permettent des restrictions possibles dans la gestion des données.

La Métropole s'engage à prévoir un temps de formation initiale sur l'outil informatique. L'assistance technique auprès des agents communaux est assurée par le prestataire du logiciel.

Toute demande de prestations complémentaires non présentes dans l'offre déployée ne sera pas prise en charge financièrement et techniquement par la Métropole, telles que notamment des développements spécifiques, des formations supplémentaires ou des prestations d'accompagnement sur le domaine de la fiscalité locale (audits, expertises,...).

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), il s'avère aujourd'hui nécessaire de délibérer sur une nouvelle rédaction de la convention-type précisant la responsabilité des communes et de la Métropole en matière d'échanges d'informations fiscales et la nécessité de se conformer aux dispositions du RGPD.

En tant que responsable du traitement des données à caractère personnel chacune pour leur partie, la Métropole Aix-Marseille-Provence et chaque commune inscrivent le traitement de ces données dans leur registre des traitements, conformément à l'article 30 du RGPD, en cas de violation de données, chaque partie prend contact avec son Délégué à la Protection des Données (DPO) dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance.

La commune s'engage à prendre toutes mesures, aussi bien organisationnelles que techniques pour assurer la sécurité des informations et empêcher notamment qu'elles ne soient altérées, supprimées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Où l'exposé des motifs rapporté,  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

#### **Article 1 :**

D'approuver la convention de mise à disposition de l'outil informations «Observatoire Fiscal Métropolitain» entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'une durée de 6 ans à compter de sa signature.

#### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

#### **Discussion :**

M. MUJICA - Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

Monsieur Arnaud MAZILLE est absent au moment du vote.

**4 - Avance complémentaire sur subvention 2024 - Association Entraide des  
Communaux de Gardanne**

**M. MUJICA**.- En fin d'année, nous avons passé 25 000 euros d'avance sur la subvention à venir. L'Entraide a besoin d'un complément de fonds de trésorerie. Il est proposé de passer 25 000 euros complémentaires, avant le vote du budget.

*(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention conclue le 12 décembre 2023 entre la commune de Gardanne et l'association Entraide des Communaux de Gardanne et approuvée par délibération du Conseil municipal n°2023-112 en date du 30 novembre 2023, ci-annexé,

Afin de permettre à l'Association Entraide des Communaux de Gardanne d'assumer une partie des dépenses de fonctionnement qu'elle est susceptible d'engager au début de l'année 2024 et avant le vote du Budget primitif de la Commune, il apparaît opportun de se prononcer sur le versement d'une avance complémentaire sur subvention pour l'exercice 2024.

Cette avance complémentaire doit être autorisée par délibération du Conseil municipal.

En l'occurrence, le Conseil est appelé à se prononcer sur une avance d'un montant de 25 000,00 € à allouer à l'Association Entraide des Communaux de Gardanne.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**Article 1 :**

D'attribuer une avance complémentaire sur subvention pour un montant de 25 000,00 € au titre de l'année 2024 à l'association Entraide des Communaux de Gardanne.

**Article 2 :**

De préciser que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024 et imputés au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 65748 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

**Article 3 :**

D'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention conclue le 12 décembre 2023 entre la commune de Gardanne et l'association Entraide des Communaux de Gardanne et approuvée par délibération du Conseil municipal n°2023-112 en date du 30 novembre 2023, ci-annexé.

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Discussion :**

**M. MUJICA** - S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

**5 - Approbation de l'adhésion de la commune de Gardanne au groupement de commande en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande de fourniture de papier à reprographier**

**Mme ZUNINO** - *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande publique,

La délibération métropolitaine n°FBPA-039-15692/24/BM du 22 Février 2024 relative à l'approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes temporaire en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commandes de fourniture de papier à reprographier,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commande en vue de la fourniture de papier à reprographier.

La Métropole désignée comme coordonnateur du groupement, est chargée, au nom et pour le compte des membres du groupement, de définir et recenser les besoins de chacun des membres mais également, de procéder à la passation ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de papier à reprographier. La durée de cet accord-cadre sera de un an renouvelable trois fois.

Chaque commune membre du groupement reste tout de même autonome pour effectuer ses commandes et procéder au paiement de ses factures à concurrence du montant maximum qu'elle aura déclaré lors de la définition de ses besoins.

Ainsi, la commune sera en lien direct avec le titulaire de l'accord-cadre.

L'accord-cadre du groupement de commande prendra la suite du marché actuel de la commune à sa première date d'échéance.

La mise en place de ce groupement de commandes a pour objectif de :

- Réduire les coûts liés à la commande publique, la Métropole prenant à sa charge les frais et coûts de passation du marché ;
- Réaliser des économies d'échelles en raison du volume de commande, l'agrégation des besoins de la Métropole et des communes adhérentes doivent permettre d'obtenir un prix unitaire compétitif ;
- Accéder à des compétences juridiques et techniques dont on ne dispose pas, le groupe de travail ayant rédigé les pièces du marché a effectué un sourcing et une étude de marché ;
- Devenir plus vertueux en acceptant des compromis sur les produits retenus et en étant tenu de respecter la législation comme la loi AGECE (obligation de commander au moins 40% de papier issu du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées).

L'adhésion à ce groupement de commandes nécessite l'adoption de la convention constitutive du groupement ci-annexée, définissant les règles de fonctionnement dudit groupement.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

#### **Article 1 :**

D'approuver l'adhésion de la commune de Gardanne au groupement en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de papier à reprographier.

#### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée.

#### **Discussion :**

M. MUJICA.- S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

## ÉDUCATION

<b>6 - Nomination des représentants de la commune au sein des conseils d'écoles délibération abrogeant la délibération n°2022-132 du 13 décembre 2022</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. MUJICA** - *(lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'éducation et notamment son article D.411-1,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des représentants des élus de la commune au sein des différents Conseils d'Écoles.

En effet, pour rappel, l'article D.411-1 du Code de l'éducation précise que le Conseil d'École est notamment composé de deux élus :

- le maire ou son représentant ;
- un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Où l'exposé des motifs rapporté,  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**Article 1 :**

D'abroger la délibération n°2022-132 du Conseil municipal du 13 décembre 2022 portant nomination des représentants de la Commune au sein des Conseils d'Écoles.

**Article 2 :**

De nommer les représentants du Conseil municipal aux conseils d'Écoles comme ci-dessous :

Groupes scolaires	Titulaire	Suppléant
Elémentaire Bayet	M. Mujica	Mme Pollet
Maternelle Veline	Mme Cucchi-Gilas	Mme Campodonico
Elémentaire J.Prevcrt	Mme Scelles	M. Mujica
Maternelle Beausoleil	M. Mazille	Mme Zunino
Elémentaire L.Aubrac	M. Dupin	Mme Ferrarini
Maternelle Fontvenelle	Mme D'Onorio	M. Dupin
Elémentaire P.Cezanne	M. Giordano	M. Marastoni
Elémentaire F.Mistral	M. Marastoni	M. Giordano
Maternelle Terrils bleus	M. Giordano	M. Marastoni
Elémentaire G.Brassens	Mme Arab	M. Bouteille
Maternelle Les Aires	Mme Cucchi-Gilas	Mme Chabaud
Elémentaire Chateau Pitty	M. Garcia	Mme Arab
Maternelle E.Triolet	M. Nalin	M. Dif

**Discussion :**

**M. MUJICA** - Il est proposé cette délibération car nous avons un même élu titulaire sur deux écoles différentes. C'était compliqué. Il convient de remettre en place pour qu'un seul titulaire soit nommé sur chaque école.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**M. BESSAÏH**.- On espère que cette nouvelle répartition permettra aux élus d'être un peu plus présents à ces instances ô combien importantes.

**Mme RICHARD**.- Il y a un élu qui est sur deux écoles.

**M. MUJICA**.- Oui, mais pas en titulaire.

**Mme RICHARD**.- Oui, en titulaire, je suis désolée. Monsieur Giordano est titulaire sur Paul Cézanne et sur la maternelle.

**M. MUJICA**.- Effectivement. C'est un cas spécifique à Biver. On a un microcosme à Biver.

**Mme RICHARD.**- C'est un microcosme, oui. Il n'y a peut-être personne qui veut prendre la place de M. Giordano. Je ne mets pas en doute les compétences de Monsieur Giordano ni de Monsieur Marastoni.

**M. MUJICA.**- S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de voter.

Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés
Par 24 voix POUR (Groupe de la Majorité, B. PRIOURET)
11 abstentions (JM. LA PIANA, MC RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAÏH, K. BENSADI)

## **URBANISME/FONCIER**

**7 - Vente à la SCI LES COCCINELLES d'une emprise de terrain d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> située Avenue des Alumines**

**M. GIUSTI.**- (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2111-1,

Vu le projet de division établi par Géomètre-Expert,

Vu l'offre d'acquisition en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du Service des Domaines du 17 janvier 2024 établissant la valeur à 1 000,00 €,

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'Avenue des Alumines, il a été constaté l'empiètement de la clôture de la SCI LES COCCINELLES, propriétaire de la parcelle cadastrée section CM n°142, sur le domaine public communal mitoyen.

Ainsi, la Commune a fait délimiter, par Géomètre-Expert, ladite parcelle et l'Avenue des Alumines, afin de convenir d'une nouvelle limite foncière entre les parties.

Cette dernière implique de céder une emprise de terrain de 20 m<sup>2</sup>, matérialisée en teinte vert au plan ci-joint à la SCI LES COCCINELLES - dont le siège est à GARDANNE (13120), 188 Avenue des Alumines, ZI Avon - afin de mettre en cohérence sa limite foncière avec le projet précité. L'emprise de terrain de 28m<sup>2</sup>, matérialisée en teinte marron au même plan demeure quant à elle, incorporée au domaine public communal.

Préalablement, il convient de délibérer en vue d'acter la désaffectation et le déclassement de l'emprise de terrain communal à céder à la SCI LES COCCINELLES.

L'emprise concernée étant d'ores et déjà occupée par celle-ci, elle n'est pas affectée ni à l'usage direct du public, ni à un service public.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, il n'y a pas lieu de faire précéder le déclassement d'une enquête publique, l'emprise cédée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par ailleurs, dans son avis du 17/01/2024 ci-annexé, le Service des Domaines a estimé l'emprise à céder par la Commune à 1 000,00 €.

De ce fait, la SCI LES COCCINELLES - représentée par Monsieur Claude GRAZIANO et Monsieur Olivier BRAJA, ses co-gérants ayant tous pouvoirs d'agir à cet effet - propose d'acquérir cette emprise d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 000 € et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

#### **Article 1 :**

De constater la désaffectation d'une emprise de terrain de 20 m<sup>2</sup>, telle que figurée en teinte vert au plan ci-joint - sise Avenue des Alumines.

#### **Article 2 :**

De procéder au déclassement du domaine public communal de cette emprise.

#### **Article 3 :**

De vendre, par suite, à la SCI LES COCCINELLES ladite emprise.

Un document d'arpentage, établi par Géomètre-Expert, indiquera les nouveaux numéros de parcelles issus de la division.

#### **Article 4 :**

De dire que, conformément à l'offre d'acquisition en date du 11 mars 2024 ci-annexée, cette cession se fera au prix de 1 000,00 €.

#### **Article 5 :**

De dire que l'avis du Service des Domaines du 17 janvier 2024 est ci-annexé.

#### **Article 6 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, si nécessaire, une promesse unilatérale de vente au profit de la SCI LES COCCINELLES sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire puis, de signer l'acte de vente en l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

#### **Article 7 :**

De dire que les frais d'acte seront à la charge de la SCI LES COCCINELLES et que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

#### **Article 8 :**

De dire que le prix de vente sera versé aux Recettes du Budget Communal.

**Article 9 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**Discussion :**

**M. MUJICA**.- S'il n'y a pas d'observation, nous procédons au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, B. PRIOURET)

6 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAÏH, K. BENSADI)

**8 - Bilan des ventes et acquisitions opérées en 2023**

**M. GIUSTI**.- (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le bilan foncier précité,

Le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Commune donne lieu à une délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L2241-1 du CGCT qui dispose "(...) Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune".

Pour l'année 2023, les ventes suivantes ont été réalisées :

Nom de l'acquéreur	Désignation du bien	Prix de vente	Date de signature de l'acte définitif
SCI GREGORIA	Unité foncière d'une superficie totale de 2659 m <sup>2</sup> - Pôle Yvon Morandat	697 000 €	21/03/2023
Madame et Monsieur MAHMOUDI	Terrain à bâtir d'une superficie de 409 m <sup>2</sup> - Chemin Estrec	188 000 €	12/12/2023
Madame KACED	Parcelle CB n°531 d'une superficie de 28 m <sup>2</sup> - Biver	23 400 €	12/12/2023

Par ailleurs, ont été réalisées les acquisitions suivantes :

Nom du vendeur	Désignation du bien	Prix de l'acquisition	Date de signature de l'acte définitif
Société BVI	Parcelle CD n°380 de 16 m <sup>2</sup> Chemin des Chênes	Cession sans prix, en contrepartie de la prise en charge par la Commune de l'ensemble des taxes et charges relatives au local à ordures ménagères	12/04/2023
Monsieur SAINATI	Parcelle AZ n°46 (Garage) Rue Jean Jaurès	27 000 €	12/04/2023
Madame BEKHTI et Monsieur MOLLE	Parcelles BR n°413 et 416 (de 45 et 23 m <sup>2</sup> ) - Chemin de la Bonde	1 € symbolique	15/06/2023
Consorts APRAHAMIAN	Parcelles BY n°81 et 82 (de 166 et 276 m <sup>2</sup> ) - Crête de Cauvet	1 € symbolique	15/11/2023
Le Syndicat des Copropriétaires de «Cité Bompertuis»	Parcelle CP n°280 (de 21 m <sup>2</sup> ) - Cité Bompertuis	1 € symbolique	15/11/2023

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

D'adopter le bilan de ces mutations pour l'année 2023 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessus.

**Article 2 :**

De dire que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**Discussion :**

**M. MUJICA.**- S'il n'y a pas d'observation, nous procédons au vote.

Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés
Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIH, B. PRIOURET, K. BENSADI)
5 abstentions (JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES)

**INTERCOMMUNALITÉ**

<b>9 - Présentation du rapport annuel d'activités de la Métropole au titre de l'exercice 2022</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. MUJICA.**- (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 07 décembre 2023 ;

Vu le dossier constitutif du rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2022,

La Métropole transmet à Monsieur le Maire son rapport d'activité annuel 2022 qu'il convient de présenter à notre assemblée délibérante.

Le rapport annuel d'activité de la Métropole pour l'exercice 2022 a été adressé pour information à tous les conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et l'ordre du jour du présent Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**Article 1 :**

De prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**Discussion :**

**M. MUJICA**.- Y a-t-il des observations ?

**Mme GAMECHE**.- Déjà, je vous prie de m'excuser parce que j'ai été un peu agressive, en début de Conseil municipal, ce qui ne m'a pas permis de vous saluer. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

C'est dommage qu'il n'y ait pas le maire parce que j'avais une question qui lui était particulièrement adressée, mais il me semble avoir vu Madame Sanna, peut-être qu'elle pourra répondre à la fin de mon intervention. La question s'adresse à Monsieur le Maire et à Madame Sanna, qui siègent au Conseil métropolitain : pourrait-on savoir ce que vous y défendez ? Pouvez-vous nous faire un retour sur votre activité au sein de cet EPCI ?

Au quotidien, nous ne pouvons que constater que les services rendus ne sont pas à la hauteur, du moins à la hauteur de l'augmentation de la TEOM. Depuis qu'elle est passée sous la coupe de la Métropole, la déchetterie n'est plus ouverte le midi. Les jours et horaires de ramassage des poubelles jaunes semblent être un secret qui ne se transmet qu'entre initiés. Sur le cours, les conteneurs enterrés sont régulièrement remplis à ras-bord et les usagers en sont réduits à repartir avec leurs déchets recyclables ou à les déposer devant les bornes. Force est de constater qu'ils ne sont pas relevés suffisamment souvent.

D'autre part, nous appelons de nos vœux une amélioration du service concernant les transports. A Gardanne, l'information concernant la desserte est trop difficile à obtenir. Plan du réseau, horaires de passage devraient être accessibles au plus grand nombre, rapidement.

Partout, nous demandons ce qui a cours dans le Pays d'Aubagne : que la gratuité soit étendue à l'ensemble du territoire. La Métropole de Montpellier l'a fait récemment, elle n'est pourtant pas plus riche que la Métropole d'Aix-Marseille. C'est la solution qui amène les usagers à préférer les transports en commun à leur voiture individuelle. Sur le Pays d'Aubagne, la gratuité a conduit à une augmentation de 200 % de la fréquentation. Il suffit d'augmenter le versement mobilité, qui passerait de 2 à 3,2 %, pour financer la gratuité des transports.

Pour finir, la Commission intercommunale d'accessibilité de la Métropole a siégé, lors d'une plénière, le 11 janvier 2024. Plusieurs pistes se dessinent pour améliorer l'accessibilité dans le domaine du logement, des transports, de l'emploi, des sports ou de la culture. Comment comptez-vous vous servir de ces leviers pour améliorer les conditions de vie des Gardannais et Gardannaises en situation de handicap ?

**M. MUJICA**.- Ce rapport nous est arrivé, il y a quelques jours et nous sommes la première commune à le passer. Nous attendons, de la part de la Métropole, une synthèse. Nous avons pris acte de ce que vous êtes en train de dire. On prend acte que l'on a reçu le gros pavé. On attend la synthèse et on vous apportera des réponses précises à toutes vos interrogations, la prochaine fois. Monsieur le Maire pourra vous répondre aussi.

**Mme GAMECHE**.- Madame Sanna peut peut-être nous dire un mot.

**Mme SANNA**.- Malheureusement, j'ai une extinction de voix, donc il faudra attendre la prochaine fois.

**M. MUJICA**.- Il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre, c'est une information.

**Mme GAMECHE**.- Le rapport comporte 88 pages et à aucun moment, on voit parler de Gardanne.

**M. MUJICA**.- Oui, on le voit.

**Mme GAMECHE**.- Je ne suis pas sûre, mais peut-être.

**M. MUJICA**.- Sur l'école d'ingénieurs Charpak, en l'occurrence.

**Mme GAMECHE**.- Effectivement, ils annoncent plusieurs écoles dans plusieurs villes. Au temps pour moi. Une fois sur 88 pages : c'est quand même très peu.

**M. MUJICA**.- Nous avons contacté la Métropole pour savoir si l'on ne pouvait pas avoir une synthèse plus digeste. Ils nous ont dit qu'ils étaient en train de la faire. Nous sommes la première commune à passer cette délibération. Je vous propose d'attendre la synthèse, et on pourra en débattre quand Monsieur le Maire sera là.

**Mme GAMECHE**.- Quel est votre avis sur la gratuité des transports ? Est-ce que quelque chose que vous pourriez défendre au sein de la Métropole ?

**M. MUJICA**.- On a reparlera une prochaine fois. Je laisserai Monsieur le Maire répondre à cette question.

**Mme SPREA**.- C'est toujours Madame Sanna qui est concernée, en tant que conseillère métropolitaine. Je rejoins Madame Gamèche sur le fait que nous n'avons pas de synthèse du rapport métropolitain pour notre commune. On aimerait avoir des explications sur la Smart Métropole aussi, sachant que cette Smart Métropole a été lancée en mars 2022, pourquoi ne pas y avoir participé avec la Métropole ?

**M. MUJICA**.- Sur ce sujet, je vais pouvoir vous apporter une précision. Les élections étaient avant 2020, donc une campagne qui se prépare avant et, comme vous venez de le dire la Smart Métropole a été lancée en 2022. Cela arrivait donc après. C'était déjà engagé. Aujourd'hui, la Smart concernait plusieurs niveaux d'équipement. Aujourd'hui, on ne le fait plus sur un marché global, mais poste par poste : éclairage public, gymnase, la vidéoprotection. Tout y est, mais détaillé en plusieurs lots. On vous apportera d'autres réponses sur le Conseil métropolitain.

**Mme SPREA**.- Quel a été le vote des conseillers métropolitains de Gardanne sur l'augmentation de la TEOM à la Métropole ?

**M. MUJICA**.- On vous donnera les chiffres.

**M. LA PIANA**.- Quand on parle de la synthèse, on ne vous demande pas de faire la synthèse de ce que l'on a lu, mais on est surpris que, dans ces 88 pages, Gardanne soit si peu citée. On aimerait avoir une synthèse de ce qui se passe au niveau de la commune de Gardanne en rapport de la Métropole et de l'exercice de la Métropole. On peut en faire une synthèse, mais si l'on ne parle jamais de nous, cela ne sert pas à grand-chose. Qu'est-ce que vous allez pouvoir nous donner comme éléments de ce que vous faites, dans ce rapport, comment Gardanne est mise en valeur dans ce rapport, et quels sont les éléments travaillés pour Gardanne par la Métropole, dans l'intérêt de notre commune.

**M. MUJICA**.- Au prochain coup,-on s'en occupera.

On prend acte de cette information.

Adopté à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

## **TRANSPORTS**

**10 - Régie des transports : Convention avec la Régie des Transports Métropolitains pour la mise à disposition d'un agent titulaire de la capacité transports de voyageurs**

**M. MUJICA**.- (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des transports et notamment ses article R.3113-35 à R.3113-42 et R.3113-43 à R.3113-48,

Vu les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent avec la Régie des Transports Métropolitains (RTM) ci-annexé,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Gardanne ne dispose plus d'agent titulaire d'une attestation de capacité professionnelle pour organiser et maintenir une activité de transport de voyageurs.

Dans ce cadre, la ville a sollicité la Régie des Transports Métropolitains (RTM) afin qu'un agent capacitaire, inscrit au registre de la DREAL, soit mis à disposition de la ville de Gardanne pour un volume horaire de 10 % d'un temps plein.

En effet, la mise à disposition de cet agent de la RTM permettra à la ville de poursuivre l'organisation et le maintien d'une activité de transport de voyageurs.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes du projet de convention ci-annexé, définissant les modalités et notamment les conditions financières de cette mise à disposition. Ouf l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

#### **Article 1 :**

D'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent avec la Régie des Transports Métropolitains (RTM).

#### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature dudit projet de convention ainsi que tout avenant nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

#### **Discussion :**

**M. MUJICA**.- Le responsable de la régie des transports est parti en fin d'année dernière, et pour pouvoir continuer l'activité transports, il nous faut quelqu'un qui en ait la capacité. Nous avons demandé à la RTM de nous donner 10 % d'ETP pour avoir la capacité de continuer à assurer les missions transports pour la ville de Gardanne et la Métropole.

**Mme PONSART** – Bonsoir à tous. Nous sommes assez sceptiques quant à cette mise à disposition. Comment un agent peut-il prendre en charge la gestion du transport avec 10 % d'un temps plein ? Cela représente 10,5 jours sur six mois. Au vu des tâches qui lui incombent (la gestion de l'entretien des véhicules, la vérification des contrats et documents, la comptabilité de base, l'affectation des chargements et des services aux conducteurs, la vérification des procédures de sécurité), cela nous semble irréalisable. Où en est-on du recrutement au poste de directeur de la régie des transports ? Comment se fait-il que, depuis que ce poste est vacant, personne n'ait été mis en place ? N'y a-t-il pas un volontaire en interne pour reprendre ce poste ?

**M. MUJICA**.- Oui, nous avons eu deux candidatures internes et plusieurs candidatures externes. Des entretiens ont été faits, les dossiers sont en train d'être analysés. Les 10 % vont représenter le temps que l'on ait recruté un titulaire, sur 6 mois maximum.

**Mme PONSART** – Six mois renouvelables.

**M. MUJICA**.- L'idée n'est pas que le nouveau arrive dans 6 mois, mais qu'il arrive assez rapidement.

Aujourd'hui, il y a une personne qui était adjoint au responsable de la régie des transports, et il officie toujours en tant qu'adjoint, quand le responsable était en congés ou en maladie. Il gère le service comme il le gérait à l'époque. Il nous faut juste quelqu'un qui ait la capacité pour pouvoir assurer le transport.

**Mme PONSART** – Le délai pour étudier les candidatures me semble énorme. Le poste est vacant, depuis déjà un moment. Même si vous avez la volonté de le faire assez rapidement, vous partez déjà sur un maximum de 6 mois ; même un mois, cela commence à être beaucoup pour étudier les candidatures.

**Mme ZUNINO**.- Le processus de recrutement est toujours très long. Il y a toujours au minimum un mois de publication, puis l'analyse des candidatures, l'organisation du jury et le choix à opérer. Il est précisé que les deux agents qui ont postulé en interne n'ont pas la capacité transports. Même si l'on nommait un de ces agents à la direction de la régie des transports, on aurait des difficultés pour assurer la mission de la régie des transports car ils ne disposent pas de la capacité. C'est une obligation réglementaire pour cette régie des transports. C'est pourquoi on s'oriente déjà, pour assurer une continuité du service, sur une convention de service avec la Régie des Transports Métropolitains pour avoir 10 % d'ETP pour cette capacité, afin d'assurer ces missions. L'organisation interne est faite, depuis le départ du chef de service, et l'organisation de la régie est maintenue à l'heure d'aujourd'hui sans difficulté.

**Mme PONSART** – Et les personnes en interne n'auraient pas pu être formées, depuis ?

**Mme ZUNINO**.- Pour avoir la capacité, il s'agit d'un examen avec une formation. Le temps de la formation et de l'organisation de cet examen et de la réussite de l'agent à la capacité, nous occasionnent trop d'incertitudes, donc on sécurise sur l'année 2024, en attendant de voir l'organisation à venir.

**M. MUJICA**.- Dans l'hypothèse où ce serait un candidat en externe, il nous faut quand même une capacité à l'extérieur pour lui laisser le temps de faire sa capacité et de pouvoir assumer le poste.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Adopté à la <b>MAJORITE</b> des suffrages exprimés Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES, B. PRIOURET, K. BENSADI) 5 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAÏH)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

### **11 - Dénomination d'une voie - Impasse des Hauts de Plan d'Arles**

**M. GIUSTI**.- (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,  
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-1,

Les dénominations de voies relèvent de la compétence du Conseil municipal.

Il est ainsi rappelé au Conseil municipal qu'il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation afin de faciliter le repérage des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux ainsi que la localisation GPS.

L'Avenue des Primevères abrite une impasse privée desservant quatre maisons et ne possédant actuellement aucun nom.

Suite à la demande unanime des propriétaires, il est jugé nécessaire de clarifier la dénomination de cette impasse.

Dans ce contexte il est proposé d'attribuer à cette voie une dénomination officielle, à savoir « Impasse des Hauts de Plan d'Arles », tout en instaurant une numérotation métrique à partir du croisement avec l'Avenue des Primevères (point 0).

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### **Article 1 :**

De nommer une impasse privée de l'Avenue des Primevères, « Impasse des Hauts de Plan d'Arles » et d'instaurer une numérotation métrique à partir du croisement avec l'Avenue des Primevères (point 0).

### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

### **Discussion :**

**Mme GUIDINI-SOUCHE**, - Comme vous l'avez sûrement constaté dans Gardanne, et vu dans de nombreuses villes de France, à l'occasion de la Journée internationale pour les Droits des femmes, le 8 mars, des militantes et militants ont mené une action pour rebaptiser le nom des rues. Il s'agit de rendre visibles des femmes célèbres pour leur engagement féministe, comme Mme De Gouges, ou politique comme la communarde Louise Michel ou la résistante Germaine Tillion. Mais aussi de rappeler qu'il a existé des femmes pionnières dans de nombreux domaines, de l'aviation, comme Amelia Eberhardt, à la physique, avec Marie Curie.

Ce sont des exemples édifiants et inspirants que nous devrions mettre à l'honneur dans les rues de notre commune, et ainsi nous inscrire activement dans la transformation de la représentation des femmes dans les esprits. Nous vous suggérons de commencer par débaptiser la rue Thiers, ce président connu pour avoir notamment écrasé les insurrections ouvrières de 1832, au profit d'une des grandes femmes qui ont marqué l'histoire. Peut-être pourriez-vous demander aux Gardannaises et aux Gardannais d'en choisir une ? En ce qui concerne cette rue en particulier, nous voterons pour, mais notre idée était de vous proposer une démarche un peu différente pour les prochaines fois. J'espère que vous avez entendu et que vous tiendrez compte de cette remarque.

**M. MUJICA**, - Ce sera au gré des nouvelles dénominations de voie.

**Mme GUIDINI-SOUCHE**, - La rue Thiers, quand même, on pourrait y réfléchir.

**M. MUJICA**, - Nous allons passer au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

## SERVICES TECHNIQUES

### **12 - Convention cadre pour la réalisation d'aménagements mineurs sur la commune de Gardanne avec le Département.**

#### **M. MUJICA** - *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu les articles 2422-5 à 2422-11 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.115-2 et L.115-3 du Code de la Voirie Routière,

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Commune doit obtenir, par convention et avant tout début de réalisation de travaux modifiant la consistance du domaine public routier départemental, l'accord du Département des Bouches-du-Rhône.

Cette convention permettra au Département des Bouches-du-Rhône de mettre à disposition de la Commune son domaine public routier pour la réalisation d'aménagements mineurs et de définir les modalités d'entretien et d'exploitation des ouvrages réalisés.

A cet effet, le Conseil municipal avait autorisé la signature d'une telle convention par une délibération n°2023-95 en date du 28 septembre 2023.

Néanmoins, il est nécessaire de modifier la teneur des articles 2 et 11 de cette convention compte tenu du fait que :

- l'article 2 ne prévoyait pas la possibilité pour la commune de procéder à la pose de plateaux traversants et comportait une erreur matérielle en citant à deux reprises la possibilité de procéder à la création de passages piétons ;
- l'article 11 ne citait pas comme dépendances concernées par la convention les plateaux traversants ainsi que les boucles de détection dont l'entretien est à la charge de la commune au sein de la convention modifiée. Il n'excluait par ailleurs les dispositifs de retenue destinés à rediriger les usagers circulant sur la chaussée départementale, lesquels demeurent à la charge du Département au sein de la convention modifiée. Enfin, il prévoyait que le Département conserve à sa charge l'entretien, l'exploitation ainsi que toutes les obligations afférant aux accessoires indissociables de la voie or, cette charge incombe à la commune au sein de la convention modifiée.

La convention ci-jointe, dans sa version modifiée, entrera en vigueur à compter de sa signature, pour une durée de dix ans puis sera ensuite prorogée par tacite reconduction.

Oùï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

##### **Article 1 :**

D'abroger, par la présente délibération, la délibération du 28 septembre 2023 par laquelle avait été accordée la signature de la convention avec le Département pour la réalisation d'aménagements mineurs sur la commune.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite avec le Département des Bouches-du-Rhône ci-annexée, et ce pour une durée de 10 ans renouvelables à compter de sa signature ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

**Discussion :**

**M. MUJICA.**- Nous avons passé cette convention avec le Département le 28 septembre 2023. Il faut modifier la teneur des articles 2 et 11.

Y a-t-il des observations ?

**Mme PONSART** – A la fin, quand il est marqué : « Il est proposé au Conseil municipal, article 1 : la délibération datant du 21 février 2024 ».

**M. MUJICA.**- C'est une erreur. En préambule, vous aurez noté que je vous invite à corriger une erreur qui s'est glissée sur la date, dans l'article 1. Il faut lire le 28 septembre 2023 et non le 21 février 2024.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages exprimés
------------------------------------------------

**Questions diverses :**

**M. MUJICA.**- Je n'ai qu'une seule question du groupe de Monsieur Jorda. Auparavant, je vais laisser la parole à Monsieur Vincent Bouteille pour une information.

**M. BOUTEILLE.**- Le 13 février 2024, la cuisine centrale, équipement de la Ville de Gardanne, a fait l'objet d'une inspection des services sanitaires par la préfecture des Bouches-du-Rhône. Tous les équipements relatifs au bon fonctionnement de la cuisine centrale ont été audités : les espaces logistiques, de production, les espaces de repos, etc.

A la suite de cet audit, il s'est avéré que le niveau d'hygiène est très satisfaisant et que l'établissement ne présente aucune non-conformité. Le niveau est jugé très satisfaisant pendant la durée d'un an, et donc nous nous en félicitons, et nous félicitons également les agents qui sont présents tous les jours sur le terrain à produire les repas des enfants, mais également des séniors à travers le foyer, le portage de repas, et également les employés communaux avec le foyer.

**M. MUJICA.**- Merci, Monsieur Bouteille.

**Question du groupe de Monsieur Jorda.**

**M. MUJICA.**-

Fin 2020, les collectivités territoriales (villes de Gardanne et Meyreuil, Département, Métropole, Région, etc.) signaient le Pacte de Transition Ecologique et Industrielle du territoire de Gardanne et Meyreuil. 4 ans après la signature du pacte, sans que rien de concret ne soit sorti des travaux menés par le comité de pilotage et le comité opérationnel, la réponse de l'Etat a été à l'automne 2023 l'envoi sur place d'une « Mission Rebond Industriel ». Précisons que « le cadre portait de FOS-BERRE, 18 communes du bassin industriel de Provence, la technopole de l'Arbois jusqu'à la zone industrielle de Rousset » avec Cadarache et ITER à proximité. Quatre mois après, ce 14 mars 2024, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et le cabinet privé Ernst et Young, lors d'une réunion ont présenté le résultat de leur mission.

On croit rêver : après quatre années sans aucune avancée, sont annoncés plus de « 113 projets industriels pour 382 millions d'euros d'investissement, 49 investisseurs et plus de 700 créations d'emploi à venir. Treize projets seraient fléchés sur les 2 millions de subventions promises » et « plus des ¾ seraient prêts à se réaliser dans les 2 ou 3 prochaines années ».

Les salariés de la Centrale n'ont pas été invités à la présentation des résultats de la mission rebond. L'Association des Travailleurs de la Centrale de Gardanne porteurs d'un projet industriel de production de biogaz est confrontée à une nouvelle problématique de zone inondable et est toujours en attente d'un appel à projet de l'ADEME.

Selon vous « notre territoire reste un territoire d'avenir en terme d'industrie » et « vous êtes très confiant pour l'avenir ». D'où notre question : êtes-vous en mesure de présenter des documents indiquant ce qui est prévu pour la Centrale et pour les salariés et leurs projets ?

#### **M. MUJICA.-:**

La mission rebond a été pilotée par les services de l'État, pour rappel, et menée par le bureau d'étude. L'objectif était d'identifier les entreprises en activité qui se positionnent sur des projets pour l'avenir. De septembre 2023 à janvier 2024, le cabinet concerné s'est rendu chaque semaine sur le territoire pour échanger avec les différents acteurs industriels et institutionnels : près de 40 industriels ont été rencontrés au sein de leur site couvrant 70 % de leur emploi industriel local.

L'accompagnement a permis les résultats suivants : la constitution d'un portefeuille de 113 projets industriels représentant plus de 382 millions d'euros d'investissements productifs et 707 créations d'emplois potentiels. 45% des entreprises rencontrées prévoient un investissement immobilier sur le territoire et 60 % des projets immobiliers ont déjà identifié un foncier bâtiment grâce à l'accompagnement apporté par les acteurs territoriaux. Les industriels ont confirmé l'importance des enjeux autour de la transition énergétique et écologique du territoire avec plus d'un projet sur quatre recensés et près de 40 % des investissements totaux sur du tissu industriel. Le tissu industriel s'est également montré résolument tourné vers l'avenir avec un projet sur 5 basé sur l'innovation et le développement de nouveaux produits. Chaque industriel a été accompagné individuellement pour identifier les aides qu'il peut solliciter auprès des partenaires de la démarche. Parmi les projets recensés, 13 projets d'investissement structurant et créateurs d'emploi ont été orientés vers l'enveloppe de 2 millions d'euros d'aide. Ils représentent la création de plus de 85 emplois. Les industriels porteurs de projets matures ont également pu être redirigés vers un large panel de dispositifs d'aide tels que le Fond de Transition Juste (FTJ). Divers appels à projet du Plan National France 2030 mais également auprès du Conseil Régional, de la banque des territoires et ou encore de l'ADEME. En complément de ces appuis individuels portés auprès de chaque industriel, le territoire a souhaité apporter des réponses à deux enjeux de développement à long terme des

industriels : la structuration du pôle d'excellence territoriale de la filière bois en collaboration notamment avec Fibois Sud, l'appui aux start-up industriels du territoire ayant besoin de passer à l'échelle industrielle pour confirmer le développement de leurs produits innovants. Pour travailler ces deux enjeux plusieurs ateliers collectifs rassemblant les acteurs territoriaux concernés ont été menés; ces ateliers ont permis de partager les enjeux de développement et d'identifier collectivement une vingtaine d'actions opérationnelles à mettre en œuvre dans le courant de l'année 2024. Ces travaux ont permis de confirmer que l'industrie du bassin industriel et de Provence offre une perspective d'activité durable, elle constitue un levier majeur de développement et de cohésion. L'État et les partenaires de cette démarche réaffirment la volonté de continuer ses travaux auprès de nos industriels. GazelEnergie a également déposé un dossier auprès de l'AAP cité clé en main France 2030 ce dossier fait partie des 12 déposés en région sud et des 190 dossiers à l'échelle nationale voilà c'est tout ce que je puis vous dire.

**M. JORDA.**- Ce nouveau projet arrive comme cela alors que l'on ne parle pas du projet construit par les travailleurs de la Centrale, depuis des années. C'est ce que je trouve extraordinaire. Quand je dis « on croit rêver », c'est de cela qu'il s'agit. On a un projet construit par les salariés de Gardanne, de Meyreuil et des alentours, sur un projet qui a été validé et tout à coup, on découvre qu'il y a 113 projets qui arrivent. C'est pourquoi on dit que l'on croit rêver.

**M. MUJICA.**- Merci de votre participation. On se retrouve le jeudi 11 avril pour le vote du budget. Bonne soirée à tous.

*(La séance est levée à 21 h 35)*

**Le Maire,**

**Hervé GRANIER**



**Le Secrétaire de Séance**

**Vincent BOUTEILLE**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Vincent Bouteille, the Secretary of the Session.

Publié sur le site internet de la commune le 03/07/2024